

Réunion thématique de Châteaugiron

11 janvier 2006

Effets des champs électriques et magnétiques sur la santé humaine

M. GIBLIN

Je voudrais d'abord saluer la présence de Madame le Maire de Châteaugiron qui nous accueille dans sa commune et peut-être lui donner la parole pour qu'elle prononce quelques mots de bienvenue. Madame le Maire si vous voulez bien.

Allocution d'accueil

**Mme GATEL
Maire de Châteaugiron**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous sommes très honorés à Châteaugiron d'accueillir cette importante réunion, importante compte tenu des personnalités qui sont là ce soir, importante aussi compte tenu du sujet qui est évoqué et à la fois de l'intérêt que revêt cette ligne ou ce projet de ligne Cotentin-Maine, et puis également de l'enjeu à la fois en termes de développement mais aussi de la nécessaire préoccupation en matière de prévention et tout effort d'information et de pédagogie autour de ce sujet ne peut être que salué.

Soyez remerciés d'être à Châteaugiron ce soir pour un sujet qui nous préoccupe compte tenu de son enjeu national mais aussi plus localement, puisque si Châteaugiron n'est pas directement concerné par ce projet, Châteaugiron le suit avec beaucoup d'attention compte tenu de l'enjeu que cela représente localement pour les communes de Domloup et de Noyal. Très bonne soirée, Monsieur le Président et très bonne soirée à tous.

Allocution d'accueil

M. GIBLIN
Président CPDP THT

Merci beaucoup Madame le Maire.

Nous allons maintenant commencer cette réunion. Je vous salue au nom des membres de notre commission et je vous remercie d'être ici ce soir nombreux présents pour assister à cette septième réunion depuis le début de notre débat public qui, comme vous le savez, a commencé fin octobre et dure quatre mois.

Nous sommes de retour en Ille-et-Vilaine, après y avoir tenu notre première réunion thématique sur l'alimentation électrique du grand ouest à Rennes en novembre dernier. Ce soir, c'est la dernière réunion thématique qui ouvre sur l'un des dossiers centraux de ce débat public, celui de l'impact des lignes THT (Lignes à Très Haute Tension) sur la santé humaine.

Nous avons constaté depuis le début du débat qu'un très grand nombre de questions portaient sur ce thème, donc cette réunion est particulièrement utile. Pour répondre à cette attente et nous aider à comprendre cette question complexe qui concerne la santé, notre commission a invité ce soir un certain nombre de spécialistes, parmi les meilleurs, français et étrangers, sur ces questions. Ils apporteront leur éclairage sur les études et travaux menés depuis près de 20 ans, dont ils ont parfois été d'ailleurs les acteurs et auxquels leurs fonctions les ont associés.

Nous les remercions de leur présence. Certains sont venus de très loin. Pour nous, pour le débat public, c'est quelque chose d'important qu'ils aient accepté de se déplacer pour participer à cet exercice de démocratie. Leur présence est évidemment essentielle à la qualité de la réunion de ce soir et à l'enrichissement de notre débat.

Certains d'entre vous le savent, cette réunion était initialement prévue à Vitré dans la première semaine de décembre. Nous l'avons reportée, à notre initiative, pour nous assurer justement de la présence de ces experts. En effet la semaine où nous avons programmé notre réunion, il s'est trouvé que trois colloques internationaux importants avaient mobilisé un certain nombre des participants que nous avons invités et ils étaient dans l'incapacité de venir.

Je voudrais tout particulièrement insister et faire un sort à une rumeur qui m'est revenue aux oreilles et qui court depuis quelques semaines dans la région. La commission, mes collègues et moi, n'avons eu aucune pression pour repousser la date de cette réunion et en changer le lieu. Aucune pression, qu'elle soit politique ou en provenance de je ne sais que lobby. Si mes collègues et moi-mêmes sommes ouverts au dialogue et à l'écoute de tous, nous sommes aussi résolument insensibles aux pressions ou aux intimidations, d'où qu'elles viennent et qui ne pourraient avoir que l'effet inverse à celui recherché.

Je crois que nous l'avons déjà démontré. Nous n'avons pas d'autre enjeu dans ce débat que la qualité de nos réunions. C'est vous qui jugerez. Nous pensons que cette qualité suppose effectivement la présence d'un certain nombre, dans le cas de ce thème, de spécialistes et de gens qui puissent parler du sujet. C'est notre indépendance qui est d'ailleurs le meilleur garant de la qualité de notre débat.

Aujourd'hui, aucune salle de grande capacité – nous souhaitons faire ça tout début janvier – n'était disponible, convenable, et nous avons déjà programmé, retenu cette salle à Châteaugiron. Je regrette, nous n'en avons pas trouvé.

De la salle

Parc des expositions, hall n°1, Vitré.

M. GIBLIN

Le parc des expositions, ce n'est pas tout à fait convenable pour une réunion de ce type.

De la salle

C'est parfaitement convenable et au moins aussi bien qu'ici ce soir.

M. GIBLIN

On ne va pas faire une histoire là-dessus. Nous sommes prêts à revenir à Vitré. Lorsque je suis venu à Vitré, le jour où devait se tenir cette réunion programmé, je m'en suis expliqué avec un certain nombre d'entre vous – je ne sais pas si vous en étiez – nous sommes prêts à faire une réunion de proximité à Vitré si on trouve une salle. On peut en parler après la réunion. Je suis tout à fait ouvert à cette question-là. Il n'y a pas une volonté de ne pas venir à Vitré. Nous le démontrerons.

Je voudrais malgré tout, même si c'est une solution qui n'était pas la solution prévue remercier Madame le Maire pour ses propos et pour nous avoir permis de venir à cette réunion.

Quel est l'enjeu général de ce débat ? Bien sûr c'est l'opportunité de réaliser ce projet de ligne à Très Haute Tension et bien sûr aussi les modalités de sa réalisation.

Je rappelle simplement pour ceux qui ne sont pas déjà venus dans les réunions publiques précédentes qu'aucune décision n'est aujourd'hui arrêtée. Le débat public se déroule toujours en amont des décisions sur les projets. Il ne s'agit pas d'une enquête publique.

(Interventions inaudibles de la salle, sifflements)

Le débat public d'aujourd'hui concerne un sujet sur lequel il y a aussi une nécessité d'informer le public et je pense que ça fait partie de la mission des débats publics, du rôle des débats publics, de susciter, de provoquer, de permettre cette information. Nous y veillerons particulièrement ce soir.

En mettant à votre disposition d'abord des informations. Vous avez tous sur votre table, votre chaise, un certain nombre d'études, de rapports récents qui seront commentés d'ailleurs pendant la réunion. Nous avons fait traduire les études anglaises en français pour que vous vous fassiez une opinion personnelle sur ce sujet.

En mettant à votre disposition ces informations et en organisant ces réunions, notre rôle est de faire débattre tous les acteurs. Vous interviendrez pendant la réunion comme tout le monde. Je m'adresse là à ceux qui sont intervenus tout à l'heure.

Notre rôle est de vous donner la parole, de donner la parole à tous. Nous avons été nommés par la commission nationale qui nous a chargés d'organiser ce débat en toute indépendance par rapport à l'ensemble des acteurs, qu'ils soient politiques, économiques ou associatifs. Vous verrez apparaître sur l'écran la composition de notre commission, pour ceux qui ne la connaîtraient pas. Nous sommes très divers. Nous avons des âges très différents, nous sommes plutôt âgés quand même dans l'ensemble, et nous avons des parcours professionnels extrêmement différents.

Notre rôle sera de rapporter dans un compte-rendu final ce qui sera dit dans le débat. Nous sommes un peu garant d'une certaine manière de la mémoire du débat. Chaque question et sa réponse – puisque nous avons beaucoup de questions – seront systématiquement versées aux archives du débat. Nous publierons en mars 2006 un compte-rendu qui sera complété par un bilan fait par le Président de la commission nationale et qui se terminera le 23 avril 2006. Le maître d'ouvrage devra dire ce qu'il faut, à l'issue du débat, avant le 23 juillet 2006.

Ça veut dire quoi ? Poursuite, modification, remise à l'étude, voire abandon du projet initial, ça a été le cas dans certains débats publics, en particulier sur des débats précédents qui ont porté sur des lignes à Très Haute Tension.

Je signale que dans la plupart des cas, y compris dans les lignes à Très Haute Tension, le projet qui est sorti du débat, le projet qui est sorti n'était pas celui qui avait été soumis au débat, il y a eu d'importantes modifications et même dans certains cas une remise à l'étude complète.

Où en sommes-nous ? Je voudrais terminer sur ce point-là avant que nous passions au vif du sujet. Nous avons eu un certain nombre de réunions thématiques, quatre. Elles se sont déroulées dans le calme, dans la sérénité et avec des contributions très intéressantes des uns et des autres.

(Interventions inaudibles de la salle)

De la salle

On peut vous croire pour le reste !

M. GIBLIN

Je parle des réunions thématiques. Je ne parle pas de la réunion qui s'est tenu à Laval, qui n'était pas en novembre...

(Applaudissements, sifflements)

... qui n'était pas une réunion thématique et qui s'est passée d'une manière que je trouve totalement insatisfaisante parce que ceux qui devaient intervenir n'ont pas pu intervenir et que le public, une partie du public n'a pas pu poser de questions non plus.

De la salle

De toute façon, vous ne répondez pas aux questions.

(Intervention inaudible)

M. GIBLIN

Je pense que dans cette salle il y a plus d'anti que de pro...

(Applaudissements)

M. GIBLIN

Je vous demande quand même de laisser cette réunion se dérouler convenablement.

De la salle

Ça ne sert à rien, tout est décidé.

De la salle

Une réunion à Vitré, d'accord !

M. GIBLIN

Nous aurons une réunion à Vitré, je vous le promets, si nous trouvons une salle, je vous le promets. Et de toute façon nous trouverons un lieu proche de Vitré si on ne peut pas trouver de salle à Vitré. Je vous l'ai dit. Et essayons de terminer là-dessus, s'il vous plaît.

Nous avons eu un certain nombre de réunions thématiques sur la santé animale, sur les alternatives techniques, sur l'alimentation du grand ouest qui ont apporté beaucoup de choses, qui nous ont permis de lancer un certain nombre d'expertises dont il sera évidemment rendu compte.

Sur ce plan-là, sur ces quatre thèmes, je pense que le débat apporte des choses et qu'il continuera à en apporter au fil de nos réunions. Par conséquent, nous, commission, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous abordons aujourd'hui – je vais arriver au thème de la réunion – un thème très important qui est celui des risques sanitaires dont nous savons qu'il est source de nombreuses inquiétudes et a aussi un fort contenu émotionnel surtout quand il s'agit de la santé des enfants.

Dans la préparation de cette réunion, nous avons mis en ligne et nous avons distribué encore aujourd'hui sur vos chaises un certain nombre d'études, de rapports, qui sont les plus récents. Nous les avons choisis parce que ce sont les plus récents. Donc d'une certaine manière c'est une mise à jour de ce qu'on savait précédemment. Il s'agit du rapport commandé par la DGS et notamment de

l'étude de Monsieur Draper que nous avons fait traduire par Monsieur Goeury qui est d'ailleurs sur l'estrade, ainsi que les commentaires qui ont été faits sur ces études, de telle sorte que nous respectons un équilibre auquel nous sommes très attentifs.

Nous avons choisi aussi d'organiser cette réunion sous la forme d'une table ronde aujourd'hui parce que nous pensons qu'il faut donner quand même la parole à un certain nombre d'experts, de spécialistes. Nous avons réuni un plateau qu'on peut qualifier de pluralistes qui rassemble des experts internationaux et nationaux dont certains parleront au nom des institutions auxquelles ils appartiennent, des personnalités scientifiques dont le maître d'ouvrage et les associations ont souhaité la présence et de deux représentants d'associations qui se sont particulièrement mobilisés sur ce sujet dans leur cahier d'acteur et qui relayeront, je le pense, les questions que vous vous posez, que se posent les citoyens.

Bien entendu, comme je l'ai déjà dit, vous pourrez aussi vous exprimer au moyen des questions écrites ou directement depuis la salle. Je souhaite – je le redis – pour conclure que cette réunion puisse se dérouler dans un climat serein, qui n'exclut pas la passion, l'énoncé de vos arguments, mais dans le respect de la parole d'autrui et dans une forme de tolérance qui va, à mon point de vue, avec la démocratie.

Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Mabilais et à Monsieur Blondiaux qui vont animer cette réunion.

De la salle

On a dit qu'on arrêtait de parler de démocratie quand il s'agit de consultation, merci !

M. GIBLIN

Vous aurez la possibilité de vous exprimer pendant le débat. Évitez s'il vous plaît d'interrompre sans avoir le micro parce qu'on ne peut pas vous entendre.

De la salle

Ne parlez plus de démocratie participative, s'il vous plaît !

M. GIBLIN

Moi je vous entends très bien, mais je pense que ce qui est riche pour le débat c'est d'enregistrer vos propos.

(Interventions inaudibles)

M. MABILAIS

Comme l'a dit Monsieur Giblin, je suis chargé de vous présenter le déroulement de notre débat de la soirée.

La commission souhaite, comme il l'a dit aussi, que cette réunion permette à chacun de s'informer, d'approfondir ses connaissances et d'échanger avec les différents intervenants dans un climat serein et constructif. Pour cerner les différents aspects de ce thème des impacts sur la ligne THT sur la santé, nous avons souhaité organiser cette réunion en trois séquences.

Chacune d'entre elles nous permettra de faire intervenir des spécialistes dans chacun des domaines, puis, à la suite de leur présentation, les participants à la table ronde et la salle seront invités à réagir et à poser des questions.

Notre réunion sera ainsi organisée, nous l'espérons, de telle façon que les échanges soient nombreux et constructifs dans tous les domaines abordés.

En dernière partie nous ouvrirons une séquence de questions dans la salle, sur ce thème ou sur d'autres aspects du projet de la ligne.

(Merci de penser à éteindre vos téléphones portables, s'il vous plaît.)

Pour commencer cette réunion, nous entendrons d'abord Monsieur Olivier Herz, qui est Directeur du projet RTE, qui viendra nous présenter en quelques minutes les grandes lignes du projet de ligne à Très Haute Tension.

Ensuite nous aborderons la première séquence où nous demanderons au docteur Emilie Van Deventer ici présente, qui est attachée scientifique à l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève de faire une intervention sur l'état des réflexions et des recommandations de l'OMS concernant les champs électromagnétiques basses fréquences et leurs incidences sur la santé humaine. Puis nous donnerons la parole aux intervenants de la table ronde qui le souhaitent sur ce thème précis. Vous pourrez ensuite poser vos questions à l'ensemble des intervenants. Nous nous donnons autour de 40-50 minutes pour cette première séquence.

La deuxième séquence aura pour thème « L'état de la recherche et les études épidémiologiques sur la santé humaine », et notamment les plus récentes. Deux intervenants pour introduire le débat : le professeur Jacques Jousset-Dubien, biologiste, professeur à l'Université de Bordeaux, qui présentera le rapport qui a été commandé par la Direction Générale de la Santé et publié fin 2004, dont il est co-signataire. Ensuite le docteur Christophe Goeury, enseignant, chercheur à l'École Nationale de Santé Publique de Rennes, nous fera communication de l'étude Draper, dont beaucoup ici ont déjà entendu parler, car elle a été évoquée à plusieurs reprises au cours des débats précédents. Cette étude, portant sur l'incidence des lignes à Très Haute Tension sur la leucémie infantile, dont il a effectué une traduction à la demande de la CPDP. Ces deux textes vous ont été remis à l'entrée et sont en ligne depuis plusieurs semaines sur le site de la commission. Chacun a pu déjà, ou peut de toute façon en prendre connaissance. Nous aurons un deuxième temps de table ronde sur ce sujet et nous prendrons vos questions. Cette deuxième partie durera aux environs d'une heure.

En troisième séquence, nous aborderons l'état de la réglementation et les normes en vigueur dans les pays étrangers. Nous avons demandé au professeur Paolo Vecchia, qui est Directeur de l'Institut Supérieur de la Santé à Rome et Président de la Commission Internationale pour la Protection des Rayons non Ionisants, de nous faire cet état des lieux. (Le professeur Vecchia n'est toujours pas arrivé, il a eu des ennuis d'annulation de vol ; nous l'attendons avant 21h, nous l'espérons.) Nous donnerons, à la suite de son intervention, la parole aux intervenants de la table ronde, sur ce thème

et les questions. Même scénario pour les trois séquences. Cette troisième partie durera aux environs de 40 minutes.

Les participants à la table ronde, outre les intervenants que je viens de citer, sont :

- le professeur Albert Jajman, qui est chef du service Hématologie à l'Hôpital Saint-Antoine de Paris ;
- le docteur Jacques Lambrozo, Directeur du service des Études Médicales à EDF-GDF ;
- le docteur Pierre Le Ruz, docteur en Physiologie, Directeur scientifique de l'association Biologie Prospective Environnement ;
- Monsieur Jean-Charles Herriau, vice-Président de l'association Le Pylône ;
- et Monsieur Hervé Morand, Président de l'association Mayenne SurVOLTée.

À l'issue de cette troisième partie, nous ouvrirons la discussion avec la salle.

Nous limiterons cette réunion à 3 heures 30, ce qui nous amènera aux environs de 23 heures 30, non pas parce que le sujet sera épuisé – ce serait prétentieux de notre part de le croire – mais parce que comme toutes les bonnes choses, tout a une fin.

Un petit rappel pour ceux qui participent pour la première fois au débat. Comment poser les questions ? Vous disposez d'une feuille pour écrire votre question. Nous vous remercions de bien vouloir la remplir le plus lisiblement possible et de la remettre aux hôtes qui circulent à travers les allées. Celles-ci peuvent vous en fournir d'autres si vous le souhaitez. Vous les verrez apparaître sur l'écran, alternativement avec d'autres diapositives. Nous vous remercions de ne pas prendre la parole sans que nous vous l'ayons donnée, ceci est essentiel pour la qualité du débat mais aussi parce que la réunion est enregistrée et cet enregistrement est versé aux archives du débat, ce qui nous permet d'établir une synthèse de cette soirée, qui sera consultable sur le site internet dès demain et d'en reproduire la version intégrale sous huit jours. Cela veut dire que chaque intervention qui se ferait sans micro ne pourra être enregistrée et ne sera donc pas retranscrite dans le compte-rendu du débat.

Je précise que toute question non abordée ce soir pour cause de manque de temps recevra une réponse écrite sous trois semaines qui sera également consultable sur notre site internet. Nous nous y engageons. Merci par avance de votre compréhension et avant d'ouvrir la première séquence, je donne en préambule la parole à Monsieur Herz pour qu'il puisse nous présenter le projet de ligne à Très Haute Tension

Présentation du projet par RTE

M. HERZ

Directeur du projet de ligne à Très Haute Tension, RTE

Merci Monsieur Mabilais. Je vais vous présenter très brièvement le projet Cotentin-Maine. Certains d'entre vous ont déjà suivi d'autres réunions et connaissent cette présentation, donc ça sera un peu une redite. Avec Gaëtan Desquilbet qui est ici, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, ainsi que nos ingénieurs concertation présents dans cette partie de la salle :

- Rozenn Le Digabel qui est spécialiste des questions environnementales ;
- Pierre-Alain Jacob qui a une longue expérience de la concertation avec le monde agricole ;
- Philippe Joachim qui a un passé d'exploitant du réseau de transport.

(Interventions inaudibles)

Je rappelle que RTE est l'entreprise chargée de la gestion du Réseau de Transport d'Électricité à haute et très haute tension.

Nous sommes une filiale d'EDF mais nous sommes indépendants, puisque EDF, en tant que producteur d'électricité, est pour nous un client comme les autres. Nous avons une mission de service public qui est : acheminer l'électricité vers tous les consommateurs, à chaque instant, l'électricité de tous les producteurs, et ceci en veillant à ce qu'il y ait le moins de coupures possibles. C'est dans ce cadre que nous proposons le projet Cotentin-Maine.

En effet ce projet a pour objectif de permettre le raccordement au réseau de transport d'un nouveau groupe de production, à savoir le Groupe Flamanville 3, de type EPR. Nous avons étudié les conséquences sur le réseau de transport d'un tel accroissement de la production d'électricité du nord-Cotentin et nous avons mis en évidence des risques sérieux de coupure d'électricité si le réseau n'est pas renforcé. Disons tout de suite que RTE ne prendra pas le risque d'exploiter le réseau dans ces conditions. Pour faire face ce risque, nous avons étudié plusieurs techniques de renforcement du réseau qui ont été présentées le 22 novembre à Villedieu-les-Poêles.

(Sifflements)

M. BLONDIAUX

S'il vous plaît, Monsieur Olivier Herz a cinq minutes pour présenter son projet. Il est possible que des gens dans la salle n'aient pas entendu parler du projet et aient besoin de l'entendre. Vous, vous le connaissez. Laissez-le parler cinq minutes, ce n'est quand même pas beaucoup.

M. HERZ

Parmi les techniques étudiées, la construction d'une ligne électrique aérienne nous semble la solution la plus adaptée du point de vue du respect de l'environnement, de l'efficacité technique et des coûts. Cette nouvelle ligne serait d'un aspect similaire à la ligne existante reliant le Cotentin au poste de Domloup à quelques kilomètres d'ici.

Cette nouvelle ligne partirait d'un nouveau poste électrique situé près de l'endroit où se séparent les deux lignes existantes issues du Cotentin. Le poste électrique d'arrivée serait raccordé à la ligne existante qui relie Domloup au Mans.

Je voudrais dire que ce débat public remplace très tôt dans la vie de projet. Nous souhaitons, avec les échanges que nous avons, améliorer nos premières études. Nous ne sommes pas dans l'urgence.

(Sifflements)

M. BLONDIAUX

Je comprends bien que vous soyez contre ces deux projets. Je vous signale simplement qu'il y a des gens dans l'assistance qui sont venus pour avoir une certaine information et que vous devez respecter cette possibilité-là. Ce n'est pas convenable de vous comporter de cette manière. Je prends à témoin les responsables qui sont sur la scène, les associations, pour dire que nous voulons avoir une bonne réunion. C'est très important. Le sujet de la santé est très important. Faisons en sorte que cette réunion se déroule convenablement. On a bien compris votre point de vue.

(Intervention inaudible, applaudissements)

Continuez, Monsieur Herz.

M. HERZ

Je disais que nous ne sommes pas dans l'urgence puisque le tracé exact de la ligne ne sera connu que dans quatre ans, après une longue procédure de concertation qui dure plusieurs années : une concertation pour le choix du tracé de la ligne autour du préfet, avec les élus et les associations et le monde économique, notamment les agriculteurs, une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et un dialogue avec les élus et les propriétaires exploitants agricoles.

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

En empêchant M. Herz de prendre la parole, vous rallongez son temps d'intervention et je pense que vous manquez de respect envers ceux qui ont envie d'entendre au moins le minimum sur le projet. Vous manquez de respect.

(Réactions de la salle)

Qu'ils entrent ! Il y a un problème de sécurité. Il y a une salle à côté, on est désolé. Faites-les venir, mais on ne pourra pas aller au-delà pour des raisons de sécurité. Il y a encore des chaises, on peut mettre encore une cinquantaine de personnes.

Si vous pouviez laisser parler Monsieur Herz, parce que là, ça dure, ça dure, et on ne parlera pas des questions de santé qui sont quand même un problème sur lequel nous avons tous besoin d'avoir des

éléments. Je suis désolé. Monsieur Herz, si vous voulez continuer, vous pouvez décider d'arrêter aussi.

M. HERZ

Le 15 décembre à Laval, nous avons parlé de la prise en compte de l'environnement. Une première étude thématique nous a permis d'étudier les principales sensibilités environnementales de la zone et de définir des couloirs de passage possibles. Au nord nous avons identifié un couloir unique et au sud trois couloirs, avec un objectif pour nous de minimiser la gêne. Vous avez la carte en grand format dans les documents qui vous ont été donnés à l'entrée.

Quel que soit le tracé qui sera définitivement retenu, nous avons, comme vous, un souci permanent de protection de l'environnement.

(Sifflements)

Nous sommes attentifs au cadre de vie des populations riveraines, à l'impact de nos ouvrages et aux activités humaines, au patrimoine naturel.

Nous sommes conscients que des craintes peuvent émerger en matière de santé publique ou de santé des animaux. Pour ce qui est de la santé animale, il est ressorti de la réunion thématique du 29 novembre 2005 à Saint-Lô que les impacts de la proximité des élevages et des lignes THT sont rares et liés à la présence de courants parasites. Ces courants parasites sont un phénomène connu et qu'on peut maîtriser.

Nous espérons que ces acquis, ainsi que ceux de la réunion de ce soir, sur la santé humaine, permettront d'apaiser toutes les craintes. Pour insérer au mieux une ligne dans l'environnement, la concertation avec les acteurs nous aide à déterminer le meilleur tracé et à définir des mesures complémentaires de réduction des impacts.

Bien entendu nous indemnisons la gêne qui peut subsister malgré tout. Les propriétaires d'habitation sont indemnisés en raison du préjudice visuel et les propriétaires et exploitants agricoles sont également indemnisés, comme nous l'avons vu, à Saint-Lô.

(Sifflements)

M. BLONDIAUX

Monsieur Herz, il va falloir conclure, ça fait quand même cinq minutes, même avec l'accordéon.

M. HERZ

Mon dernier transparent : au-delà, notre projet constitue une opportunité au service du développement local, à court terme les retombées du chantier, à moyen terme un programme d'accompagnement de projet pour réaliser des projets de développement durable, à long terme l'amélioration de la qualité en électricité. Une bonne qualité en électricité est indispensable aujourd'hui pour les entreprises et pour la création d'emplois. Le projet offrira également l'opportunité de l'accès au haut débit pour tous.

Pour conclure, je vous rappelle les engagements que nous prenons :

- écouter ;
- dialoguer ;
- étudier et innover pour minimiser l'impact sur l'environnement, assurer une transparence sur la santé humaine – c'est l'objet de la réunion de ce soir ;
- mettre en œuvre dans les meilleures conditions les mécanismes d'indemnisation ;
- et favoriser le développement local.

Je vous remercie.

M. BLONDIAUX

Ce que je vous propose, pour ceux qui voudraient poser des questions à Monsieur Herz sur le projet, il peut y en avoir, des gens de la région. Pas aujourd'hui. La semaine prochaine il y aura à Domloup, c'est-à-dire à deux kilomètres, une réunion qui sera centrée sur le projet. Ce soir, on a essayé de centrer la réunion – c'est une réunion thématique – sur les problèmes de santé.

Les champs électromagnétiques basse fréquence **et leurs incidences sur la santé humaine**

Table ronde

M. BLONDIAUX

La première de nos intervenantes – je vous prie d’essayer de la ménager parce qu’elle vient de Genève, elle repart demain très tôt –, c’est Madame Émilie Van Deventer de l’OMS, à qui nous avons donné une mission impossible. Vous pourrez lui poser toutes les questions que vous voulez sur l’OMS notamment, après son intervention. La mission que nous lui avons donnée, c’est, en 20 minutes, je vous en prie, laissez-la parler 20 minutes et vous aurez la parole tout de suite après. 20 minutes pour dresser l’arrière-fond de notre débat et notamment les enjeux de l’impact des lignes à Très Haute Tension et des champs électromagnétiques sur la santé humaine.

Elle va nous parler de ce que l’on sait, de ce que l’OMS recommande et nous, dans les deux autres séquences, nous focaliserons la discussion sur deux des aspects de cette question : l’épidémiologie d’une part, les études, les recherches médicales, et la question des normes et des principes de précaution dans un troisième temps. Donc je vous en prie, 20 minutes d’informations, de connaissances, même si vous n’êtes pas en accord, attendez qu’elle ait terminé pour prendre la parole et je vous promets que je tendrai le micro pour que vous puissiez intervenir, et les interpellateurs dont certains ne seront pas forcément d’accord avec ce qu’elle va dire prendront la parole. Mais là je pense qu’il y a un minimum de respect pour elle à avoir.

Madame Van Deventer, vous avez 20 minutes. 20 minutes, ce n’est pas beaucoup.

Merci. Si certains ne peuvent pas rentrer, il y a cette salle. On avait prévu qu’éventuellement il y aura trop de monde. Il y a une salle à côté. Je sais que c’est une mauvaise solution.

Dites-leur de venir, s’il y a encore de la place, dites-leur de venir. C’est un peu comme au cinéma ici, ils seront au premier rang. On est soumis à des consignes préfectorales qui nous interdisent d’aller au-delà d’une certaine jauge, en tout cas pour cette salle-ci.

Madame Van Deventer, vous avez 20 minutes.

C’est très difficile de se rendre compte, il y a encore beaucoup de gens ?

Il y aura un temps de questions, quand on aura épuisé les questions sur la santé humaine, vous pourrez poser des questions dès ce soir des questions à Monsieur Herz éventuellement, mais j’aimerais qu’on discute de l’impact sur la santé humaine ce soir. S’il vous plaît.

(Intervention inaudible)

Oui, vous aurez largement le temps. Il est resté à la tribune pour ça, pour répondre à vos questions, et Monsieur Herz n’évacuera pas les questions, vous pourrez lui poser après.

S’il vous plaît, laissez parler Madame Van Deventer.

De la salle

Laissez rentrer les gens.

M. GIBLIN

On ne peut pas, pour des raisons de sécurité.

M. BLONDIAUX

Allez les chercher et faites-les entrer.

Un intervenant

Quand il y a des places assises, oui, vous pouvez.

M. BLONDIAUX

Mais on ne peut pas aller au-delà.

Madame Van Deventer, allez-y. On a jusqu'à 11 heures 30.

Il semblerait qu'il y ait 150 personnes assises qui attendent, mais on ne peut pas les mettre sur les gradins, c'est un vrai souci.

Il y a cette salle à côté avec la vidéo.

M. GIBLIN

Où il y a 150 places assises et 150 places debout.

M. BLONDIAUX

Donc on peut faire entrer les gens dans l'autre salle.

Madame Van Deventer, allez-y, pour qu'on ne prenne pas trop de retard.

I. Intervention de Madame Émilie Van Deventer, OMS**De la salle**

Il y a une question là, on vous demande de la poser

M. BLONDIAUX

Non.

De la salle

J'ai une question préalable à son intervention.

M. BLONDIAUX

Posez-là, Monsieur, s'il vous plaît, mais ensuite laissez-la parler, je vous en prie.

De la salle

Bonsoir. Merci. Je viens de la Mayenne. Madame Van Deventer, pouvez-vous nous préciser les relations, les pressions auxquelles l'OMS est soumise de la part des industries de l'énergie ? De quelle indépendance disposez-vous ?

M. BLONDIAUX

Une question sur vos liens avec éventuellement l'industrie nucléaire, les liens de l'OMS.

M. GIBLIN

De l'énergie, a-t-il dit.

M. BLONDIAUX

De l'énergie, Monsieur, vous avez dit ?

De la salle

Oui, des industries de l'énergie, notamment l'AIEA.

M. BLONDIAUX

L'AIEA. Les liens entre l'OMS et l'AIEA.

Mme VAN DEVENTER,

L'AIEA et l'OMS sont toutes les deux des entités des Nations-Unies, c'est ce qui nous relie.

De la salle

Les accords entre l'OMS et l'AIEA (*inaudible*).

M. BLONDIAUX

Simplement, ça serait bien que vous ayez le micro. On ne vous a pas donné la parole. Mme Van Deventer, on vous pose cette question, le problème étant de savoir si ça invalide complètement le discours de Mme Van Deventer. Répondez à cette question parce qu'elle semble être importante.

Mme VAN DEVENTER

Ce soir je vais parler des rayonnements non ionisants, donc ça n'a rien à voir avec l'AIEA ou l'énergie nucléaire.

Au cas où je pourrais vous faire un petit exposé sur les champs électromagnétiques, les rayonnements non ionisants, les rayonnements ionisants, j'ai d'ailleurs un transparent sur ce sujet et on pourra en discuter plus tard si vous avez des problèmes de connaissances par rapport aux rayonnements ionisants et non ionisants.

(Réactions de la salle)

Par rapport à la question, j'ai déjà répondu. J'ai dit que l'AIEA fait partie des Nations-Unies, l'OMS aussi. À part ça, dans ce sujet particulier, je ne vois pas la relation que vous recherchez.

M. BLONDIAUX

Monsieur Morand voudrait prendre la parole, s'il vous plaît. Monsieur Morand.

M. MORAND

J'aurais une réponse à apporter mais je pense qu'on peut peut-être laisser parler la personne qui représente l'OMS. Il est vrai que la réponse que je vais apporter va peut-être discréditer son intervention mais je préfère quand même laisser parler la représentante de l'OMS.

Je comprends l'exaspération des personnes qui sont dans la salle. Je vais quand même leur demander de faire l'effort d'écouter les intervenants, et tous les intervenants. Je pense que la salle

pourra s'exprimer, poser des questions et intervenir et nous on veillera à ce que le déroulement de la soirée essaie de se passe dans de bonnes conditions.

Il est vrai que la CPDP a fait un certain effort pour nous donner la parole. Au départ le débat était très partisan, même si la CPDP n'est pas d'accord avec ça. Il y a eu un certain rééquilibrage. Donc on doit au moins reconnaître ça à la CPDP.

Ceci dit moi je veux bien répondre à la question qui a été posée, par rapport aux accords.

M. BLONDIAUX

Allez-y, allez-y. Mais s'il vous plaît, après qu'on ait vidé cette question, Madame Van Deventer est là pour faire ce topo et on est tous là pour l'écouter.

M. MORAND

En 1958, il y a eu des accords passés entre l'OMS et l'AIEA. Ces accords contraignaient l'OMS à ne plus entreprendre de recherches ni publier de documents pouvant gêner la promotion des centrales atomiques et à conserver un caractère confidentiel à certaines informations sensibles.

C'est vrai que ce soit on parle des champs électromagnétiques et non des champs ionisants. Ceci dit, il faut quand même être naïf pour ne pas imaginer qu'il n'y a pas de relations entre les champs électromagnétiques et le lobby nucléaire. Si on nuit à RTE, on nuit quelque part à EDF et on nuit quelque part au lobby nucléaire.

(Applaudissements)

Je crois qu'il est important d'écouter ce que va nous dire la représentante de l'OMS, mais on peut se poser de sérieuses questions sur la crédibilité de son intervention.

M. BLONDIAUX

Je pense qu'il y a suffisamment de spécialistes à cette tribune et dans le public de ces questions, qui ont suffisamment réfléchi pour juger sur pièce l'intervention de Madame Van Deventer sans lui faire de procès d'intention. Donc écoutons-la et après vous discuterez, mais vous discuterez de ses arguments, c'est-à-dire non pas de ce qu'elle est mais de ce qu'elle dit. Je pense que c'est beaucoup plus important dans le cadre d'un débat public.

Madame Van Deventer, vous avez 20 minutes pour cette mission. Je comprends que ça ne vous plaise pas que votre parole soit discréditée, mais fondamentalement, je pense qu'on peut l'entendre et qu'elle mérite d'être écoutée.

Mme Émilie VAN DEVENTER, attachée scientifique, OMS (Genève)

Merci. Merci pour cet accueil. Mesdames et Messieurs, tout d'abord je tiens à vous exprimer mon intérêt à participer à ce débat public car je pense qu'il est très important, si ne n'est indispensable,

d'informer, de communiquer et de dialoguer sur ce sujet des ondes électromagnétiques et sur la santé.

Dans le monde entier il y a une crainte qui existe, de la part du public, par rapport à l'exposition aux champs électromagnétiques qui sont engendrés par exemple par les lignes à Haute Tension mais aussi par les radars, par les téléphones portables, par les stations de base autour de la téléphonie mobile. On se demande si ça pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé humaine, notamment chez les enfants.

De ce fait une vive opposition se manifeste dans certains pays contre la construction de nouvelles lignes électriques et de nouveaux réseaux de téléphonie mobile. En réponse à ces craintes du public que partagent de nombreux gouvernements, l'Organisation Mondiale de la Santé a lancé le projet international CEM (Champs ElectroMagnétiques) en 1996, pour évaluer les effets biologiques et les risques sanitaires éventuels de l'exposition à ces champs.

Je m'appelle Émilie Van Deventer, je suis attachée scientifique à l'OMS à Genève. Justement dans ce projet sur les champs électromagnétiques.

Nous regardons surtout les rayonnements non ionisants, donc la partie du spectre de fréquence de 0 à 300 giga-hertz. 300 giga-hertz ça veut dire 3 avec 11 zéros après, c'est déjà assez haut en fréquence.

On m'a demandé d'ajouter un transparent à ma présentation tout à l'heure juste pour donner une introduction aux champs électromagnétiques. J'ai l'impression que dans cette salle il y a pas mal de gens qui sont déjà très polarisés. Ils en savent au moins un petit peu sur les champs électriques et les champs magnétiques. Mais peut-être pour réviser un peu de physique de seconde, première ou terminale, un champ électrique est présent à chaque fois qu'il y a une charge électrique. Ces champs électriques sont mesurés en volts par mètre. Lorsque des charges s'accumulent sur des objets, elles ont tendances à se repousser, si elles sont de la même charge, et à s'attirer si elles sont de charge contraire. Cette tendance est caractérisée par une tension électrique et se mesure en volts.

La ligne à Haute Tension – je ne pouvais même pas entendre un peu plus tôt – dont vous parlez, c'est du 400 000 volts, c'est ça ? D'accord. Donc c'est ça, la tension.

Tout appareil branché sur une prise de courant électrique, même s'il n'est pas en fonctionnement, possède un champ électrique associé qui est proportionnel à la tension de la source à laquelle il est relié. Donc vous pouvez faire les calculs pour du 400 000 volts.

Et l'intensité du champ est maximal à proximité de l'appareil ou de la ligne, de la source de tension et diminue avec la distance.

Pour les matériaux courants, comme le bois et le métal, ça fait un bon écran aux champs électromagnétiques, et donc l'être humain aussi.

Au niveau des champs magnétiques, ils se produisent surtout quand il y a un déplacement de charge électrique, c'est-à-dire quand il y a un courant électrique. Ils sont mesurés en ampères par mètre. Mais en général, on parle surtout de l'induction magnétique correspondante. Et ça s'exprime ou en tesla ou en Gauss. Gauss, c'est une unité variante qui est surtout utilisée aux Etats-Unis.

Tout appareil électrique en fonctionnement, c'est-à-dire dans lequel circule un courant électrique possède un champ magnétique associé qui est proportionnel à l'intensité de ce courant.

Une autre chose à savoir sur les champs magnétiques, c'est que ces champs ne sont pas arrêtés par la plupart des matériaux courants, et cela aussi inclut le corps humain.

C'est une brève introduction aux champs électromagnétiques.

Voici ici le spectre de fréquence de ces champs. Les champs électromagnétiques sont constitués d'une onde ou d'un champ électrique et d'une onde magnétique qui se déplacent ensemble à la vitesse de la lumière et qui sont caractérisés par leur intensité et aussi par leur fréquence.

Ici, la fréquence dont on parle est simplement le nombre d'oscillations de l'onde par unité de temps, c'est mesuré en Hertz. Ce soir on va surtout parler du 50 Hertz.

La région que nous avons étudiée plus particulièrement s'appelle les champs de très basse fréquence. En anglais ça s'appelle *Extremely Low Frequency*, ou ELF en acronyme et ce sont tous les champs qui sont au-dessus de 0 jusqu'à 300 Hertz.

Ensuite on a les radio-fréquences, les ondes infrarouges, la partie visible, et les ultraviolets, et après ça on va dans la région des rayonnements ionisants. Ça c'est une toute autre histoire parce que là on a pas mal de données qui démontrent que les rayonnements ionisants sont dangereux pour la santé et sont cancérigènes. Tout en sachant ça, on les utilise quand même fréquemment à des fins de diagnostics, par exemple les rayons X que nous avons tous eus, parce qu'il y a des avantages considérables à les utiliser, donc des bénéfices, même si on sait que c'est un risque sanitaire certain.

Par rapport aux applications des champs électromagnétiques de très basse fréquence, il y a de nombreuses applications scientifiques, commerciales et domestiques à ces fréquences. L'exposition humaine au champ ELF est associée principalement à la production, au transport et à l'utilisation de l'énergie électrique – c'est ce dont on parle ce soir.

Dans l'environnement industriel, cette énergie électrique en provenance des centrales est transportée jusqu'aux agglomérations par des lignes à haute tension. Mais dans l'environnement domestique on a aussi pas mal de champs électromagnétiques à la maison. L'intensité des champs électromagnétiques dans les habitations dépend de nombreux facteurs : de la distance aux lignes de transport bien sûr, mais aussi du nombre et du type d'appareils électriques que vous utilisez dans votre maison, ou encore de la position et la configuration des conducteurs électriques à l'intérieur de votre habitation.

Comme vous pouvez le deviner, les questions que se pose le public sur les champs électromagnétiques sont très pertinentes au niveau individuel, mais elles sont parfois un peu différentes des questions que se posent les scientifiques et aussi des pouvoirs publics ou des pouvoirs qui s'occupent de la santé publique.

Je vais vous montrer ici par exemple un genre de questions qui nous arrivent assez fréquemment, qu'on reçoit par courrier. Cette personne dit : « *Cher Monsieur, j'ai pour projet d'investir dans une petite résidence principale avec un sous bassement béton. L'habitation se trouve à 150 mètres d'une ligne Haute Tension de 400 000 volts. 150 mètres entre le mur le plus proche etc. etc. Je me*

permets de vous adresser les questions suivantes auxquelles j'espère vous pourrez répondre de manière concise, sans vous voler trop de temps.

- *Quelle est la distance minimum à respecter pour habiter à proximité d'une ligne de 400 000 volts ?*
- *Quelle sera la valeur du champ magnétique dans la maison ? Du champ électrique ?*
- *Quelles sont les limites acceptables pour ces champs ?*
- *Y aurait-il un moyen de s'en protéger ?*
- *Que pensez-vous de cette situation ? »*

Ce sont des questions vraiment très pertinentes au niveau individuel. Ces questions relèvent du domaine technique bien sûr. Il demande les valeurs des champs dans son habitation. Du domaine des normes parce qu'il demande les limites acceptables pour ces champs, et aussi du domaine de la santé.

Vous comprendrez bien qu'il nous est difficile de répondre très précisément à ce genre de requêtes, surtout de façon très détaillée. Je vais vous expliquer pourquoi. Les champs magnétiques qui émanent de ces lignes se répandent autour de la ligne et diminuent quand on s'éloigne du conducteur. Et quand il y a plusieurs conducteurs les champs deviennent de plus en plus complexes : ils s'ajoutent, ils se soustraient dans la région adjacente. Si on construit une maison à proximité, les champs électriques et magnétiques vont dépendre là de plusieurs paramètres. Ils vont dépendre :

- de la distance entre la maison et la ligne ;
- de la distance des conducteurs à la terre, de la distance entre les conducteurs ;
- de la tension sur la ligne – que ce soit du 90, 225, 400 000 volts.

Nous ne pouvons pas répondre à ce genre de question.

De la salle

Mais qui alors ? C'est ce qui nous intéresse, Madame.

Mme VAN DEVENTER

Exactement. C'est pour ça que j'ai mis ça dans mon exposé. Que faire ? Des mesures. C'est la première réponse qui vient en tête. Peut-on quantifier ces champs électromagnétiques à un certain emplacement comme dans une maison ? En fait oui, on peut faire ça. On peut estimer – parce que si on va construire une maison, on veut savoir peut-être à l'avance ce qui va se passer – ou on peut aller mesurer dans une maison qui est déjà construite.

Au niveau des mesures des champs électromagnétiques, on mesure où les champs qui sont émis par la source – donc ça c'est assez facile, on a fait ça depuis des décennies. Ce qui nous intéresse au niveau par exemple de la santé humaine, c'est quels sont les champs qui sont reçus par le corps humain ? Parce que vous n'êtes pas tous les jours, ou peut-être toutes les heures de la journée sous une ligne à Haute Tension. Vous habitez dans une maison, ensuite vous dormez là pendant huit heures, après vous prenez un train, qui a peut-être des champs électromagnétiques de basse

fréquence, vous prenez la voiture, vous allez au travail, vous êtes devant votre écran, vous êtes baignés dans des champs électromagnétiques toute la journée. Ce qui est intéressant au niveau de la santé, c'est de savoir ce que votre corps humain reçoit au niveau par exemple d'une journée de 24 heures, 48 heures etc.

On a développé des dosimètres qui mesurent cette exposition aux champs électromagnétiques, par exemple aux 50 Hertz.

Maintenant qu'on parle plus des effets sur le corps humain, je voulais vous donner quelques définitions.

Je trouve la première assez intéressante, c'est la définition de la santé, qui fait partie de la constitution de l'OMS et qui dit que « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladies ou d'infirmités* ». Vous remarquerez que cette définition est bien large et que même si les champs électromagnétiques s'avèrent ne pas être dangereux pour la santé, le fait que l'on s'inquiète est important et fait partie de cette définition.

De la salle

Voilà.

Mme VAN DEVENTER

Voilà, comme vous dites...

De la salle

Voilà ce que RTE ne nous a pas dit, malgré plusieurs questions.

Mme VAN DEVENTER

Prochain mot de vocabulaire que je voulais introduire, c'est sur la différence entre un effet biologique et un effet sanitaire. Souvent les effets biologiques des ondes électromagnétiques ou de n'importe quoi peuvent parfois – mais pas toujours – conduire à des effets nocifs pour la santé. Donc il est important de comprendre la différence entre les deux.

Un effet biologique se produit lorsque l'exposition – aux champs électromagnétiques dans notre cas – provoque un changement physiologique biochimique ou comportemental notable ou détectable. C'est quand on voit, dans le laboratoire, quelque chose qui change.

Un effet sanitaire est assez différent. Un effet sanitaire est défini comme un effet qui se produit lorsque l'effet biologique dépasse les possibilités de compensation normale de l'organisme, ce qui entraîne une altération de l'état de santé. Et c'est de ça que l'on s'inquiète.

De la salle

Voilà !

Mme VAN DEVENTER

Merci ! J'ai l'habitude, j'étais prof à l'université... Les élèves, je connais, les cancre aussi !...

(Réactions de la salle)

Mme VAN DEVENTER

Afin de mettre l'évaluation du risque sanitaire dans le contexte scientifique, je voulais vous montrer ici les étapes de la recherche.

Le processus de recherche commence d'abord par l'émission d'une hypothèse. Ça peut être une nouvelle idée ou ça peut être une réplique d'une étude qui a été faite précédemment. Ceci est très important dans ce domaine.

Plusieurs étapes suivent. D'abord il faut concevoir l'étude : quel genre d'étude on va mener, quelle durée, sur des personnes, sur des animaux, sur des cellules. Ensuite on va entreprendre l'étude et on va s'assurer qu'on va suivre les bonnes pratiques de laboratoire, ce qui est aussi très important.

(Intervention inaudible)

Et ensuite on écrit un rapport ou une publication qui ait tous les éléments nécessaires à une éventuelle réplique. En général, la recherche est alors publiée, si possible dans un journal scientifique avec comité de lecture par un ou plusieurs experts.

Ce qui se passe, c'est qu'à ce niveau, il y a déjà un filtre ou un tri des études qui tiennent la route ou qui ne la tiennent pas.

Ensuite on a une évaluation de l'étude. Cette évaluation est faite souvent par expertise collective : au niveau national ou au niveau international. La publication, si elle est jugée d'assez bonne qualité, pourra faire partie de la base de données qui servira à évaluer les risques sanitaires des champs électromagnétiques et à dériver les normes et les directives par des organismes internationaux, comme l'ICNIRP, qui est la Commission Internationale sur la Protection des Champs Non Ionisants, ou l'IEEE qui donne les normes nationales aux Etats-Unis.)

Comment arrive-t-on à un consensus scientifique ? Tout d'abord en évaluant toute la littérature sur le sujet. À l'heure actuelle, il y a des bases de données assez importantes sur le sujet des champs électromagnétiques et la santé humaine et il y a des critères d'inclusion quand on essaie d'évaluer cette littérature.

M. BLONDIAUX

Madame Van Deventer, il vous reste quatre minutes. C'est très intéressant mais on va essayer de cibler. Il vous reste quatre minutes et donc du coup c'est à vous de juger ce qui est le plus important dans votre exposé. On a beaucoup d'intervenants, on a dix intervenants à la tribune, on en a encore plus dans le public.

De la salle

On n'a pas répondu à la question...

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Vous reposerez la question tout à l'heure, Monsieur. Allez-y Madame Van Deventer. C'était simplement pour attirer votre attention sur l'heure.

Mme VAN DEVENTER

Nous avons une bonne connaissance de certains mécanismes : basses fréquence, charges et courants électriques induits dans le corps humain, qui peuvent stimuler les cellules de certains tissus comme les nerfs et les muscles, qui forment la base des normes internationales actuelles. Ce sont des mécanismes d'interaction qui sont bien établis, et qui servent à donner les limites internationales.

Les mécanismes à très basse fréquence comme les courants induits n'ont rien à voir avec les mécanismes à haute fréquence comme les fréquences des portables où il y a un échauffement du au déplacement des ions et des molécules. Donc rien à voir avec le portable au niveau des mécanismes d'interaction avec le corps humain.

Quelles études peuvent nous aider pour savoir s'il y a un risque sanitaire des risques sanitaires des champs électromagnétiques de très basse fréquence ? Il y a différents types d'études scientifiques : les expériences sur les animaux, les études cliniques, les études cellulaires en laboratoires et les études de populations humaines, qui toutes nous fournissent des renseignements intéressants et valables mais pas une seule étude ou type d'étude ne peut nous donner une réponse définitive.

Je vais passer rapidement là-dessus. Il y a donc différents types d'études qu'on peut faire. Il y a aussi différentes affectations que l'on peut rechercher, que ce soit des maladies cardiovasculaires, des pressions au niveau de la reproduction, des maladies neurologiques, des cancers.

Je vais aller rapidement à l'évidence présente qui intéresse le plus les gens en ce moment, c'est la question majeure, qui n'est pas résolue, c'est celle de la leucémie infantile. Pour donner un très bref compte-rendu : en 1979, il y a eu une étude aux Etats-Unis qui a montré une association entre des cas de leucémies infantiles et certains caractéristiques du branchement électrique de logements avec des enfants qui étaient atteints de cette leucémie. Depuis il y a eu une douzaine d'études de plus en plus sophistiquées qui ont été faites, certaines avec des résultats positifs, d'autres négatifs. C'était assez difficile de comprendre ce qui se passait.

Jusqu'à un tournant, en l'an 2000 où indépendamment il y a deux groupes d'épidémiologistes : un groupe en Suède et un groupe aux Etats-Unis qui ont fait des analyses conjointes. C'est-à-dire qu'ils ont pris toutes les études qui avaient été faites auparavant et ont fait une méta-analyse de ces études. C'est-à-dire qu'ils ont augmenté l'analyse statistique – parce qu'il y avait beaucoup plus de cas dans cette analyse – et ils ont intégré les résultats obtenus. Ce qu'ils ont trouvé, c'est que le fait d'avoir une exposition moyenne sur 24 heures qui soit supérieure à 0,4 μ tesla, pourrait être associé à une augmentation du risque de leucémie infantile, un doublement en fait.

(Applaudissements)

À noter que la proportion d'enfants dans la plupart des pays qui sont exposés à ces valeurs de champs est de 1 à 2 %.

Le risque ne serait pas modifié pour d'autres cancers. Une telle association n'avait pas été trouvée non plus, ou observée, chez les adultes.

En 2005, une autre étude épidémiologique est parue au Royaume-Unis, assez approfondie. Un collègue va en parler un peu plus tard, donc je lui laisserai la parole – surtout que je n'ai plus beaucoup de minutes moi-même...

M. BLONDIAUX

Il vous en reste une ou deux.

Expliquez-nous où est l'incertitude.

Mme VAN DEVENTER

Où est l'incertitude ? Je vais peut-être m'arrêter là avec ce transparent.

L'incertitude vient du fait qu'on a des résultats épidémiologiques qui sont considérés crédibles chez l'homme mais pour lesquels on n'a pas de preuves solides établissant la cancérogénécité chez l'animal, et pas de mécanismes biologiques qui expliqueraient les résultats ;

De la salle

C'est ce qu'on disait pour l'amiante.

De la salle

L'expérimentation animale, c'est nul !

M. BLONDIAUX

Vous prendrez la parole tout à l'heure, Madame, s'il vous plaît.

Mme VAN DEVENTER

L'OMS a fait plusieurs expertises collectives. Une a été faite il y a trois ans, en 2002, par le CIRC, qui est le Centre International de Recherche sur le Cancer, basé à Lyon, qui fait partie de l'OMS. Il a identifié le potentiel cancérigène de plus de 800 agents : chimiques, biologiques, physiques, et qui a regardé le sujet des champs électromagnétiques très basse fréquence. Ensuite le projet CEM, il y a quelques mois, a fait son rapport sur l'évaluation des différentes conditions, pas seulement le cancer.

L'évaluation du CIRC a établi une classification en trois groupes :

- le groupe 1, c'est quand un agent est cancérigène et c'est sans équivoque : par exemple le tabac ou l'alcool ;
- le groupe 2A, quand c'est probablement cancérigène, c'est-à-dire qu'on a des données sur l'animal ou sur l'humain qui sont..., comment dire...

M. BLONDIAUX

Probantes.

(Intervention inaudible)

M. BLONDIAUX

Vous prendrez la parole.

Mme VAN DEVENTER

Le groupe 2B, c'est le groupe qui est classifié en « peut-être cancérigène ».

Ceci est basé sur des résultats – dans notre cas – épidémiologiques limités sur l'être humain, c'est-à-dire que ça ne revient que à la leucémie infantile et une absence de données suffisantes des études chez l'animal.

Toutes les autres situations d'exposition, c'est-à-dire pour les champs électriques et pour les autres maladies ont été classées en groupe 3, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de données suffisantes pour conclure et pour classier ces données.

De la salle

Au boulot !

M. BLONDIAUX

Merci Madame Van Deventer. Avez-vous terminé ? Oui, parce que là, vous avez dépassé un peu votre temps.

Merci beaucoup d'avoir été aussi claire en 20 minutes et d'avoir...

(Réactions de la salle, sifflements)

C'est un exercice de pédagogie extrêmement...

II. Débat avec la salle

M. TOULUCH

... Émile Zola et à son « J'accuse ».

J'accuse RTE, concernant les alternatives techniques, et plus précisément l'enfouissement, de ne se livrer qu'à un débat de façade, puisque leur décision est déjà prise de ne pas enterrer.

(Applaudissements)

La preuve, c'est que RTE a fait parvenir à la Commission du Débat Public un dossier complémentaire appelé « Étude des alternatives à la ligne aérienne », en date du 22 novembre 2005, jour où le soir même, à Villedieu-les-Poêles, avait lieu le débat sur les alternatives et où je participais d'ailleurs à une table ronde sur ce sujet. C'est-à-dire que j'étais sur l'estrade. Voici le passage significatif du document de RTE : « *La question de l'arbitrage économique vient d'être tranché au niveau politique. En effet le contrat de service public, signé par le Premier Ministre et le Président du directoire de RTE stipule que pour protéger les paysages, les milieux naturels et urbanisés, RTE recourra préférentiellement aux liaisons souterraines pour les ouvrages de 400 000 volts dans des situations exceptionnelles, du fait du coût de la mise en souterrain.* »

À quoi sert donc le débat, puisque seules les situations exceptionnelles pourront donc donner lieu à enfouissement ?

Quant aux autres alternatives techniques, jugées trop onéreuses par RTE, elles sont aussi exclues puisque l'arbitrage économique vient d'être tranché, à travers le contrat de service public, signé par le Premier Ministre et le Président de RTE.

Débat de façade, décision déjà prise par le maître d'ouvrage. Vous aurez, que cela vous plaise ou non, Mesdames et Messieurs, des lignes Très Haute Tension 400 000 volts au-dessus de vos têtes avec tout ce que cela comporte.

Je conclus simplement pour dire : j'accuse RTE de n'avoir, depuis des années, rien fait pour initier la mise en place de collectifs de surveillance nationale et permanente des populations soumises au risque sanitaire à proximité des lignes Très Haute Tension, telle que cela s'est fait dans le milieu agricole uniquement et concernant surtout les installations et le bétail à travers le GPSE. Quel est donc le prix de la santé humaine ?

Et j'en termine. J'accuse RTE d'intervenir pour faire changer les règles du jeu lorsque celles-ci ne lui conviennent pas. En effet, plutôt que de conformer aux normes édictées dans le domaine du bruit des lignes aériennes Haute et Très Haute Tension, RTE a demandé une disposition ministérielle pour les en dispenser. Ceci est d'ailleurs en discussion au Comité Technique de l'Électricité.

Affaire à suivre de très près. RTE hors-la-loi ou pouvant la faire changer à sa guise. À vous de juger sur tous ces points. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

J'ai cru comprendre que ça n'était pas une question à RTE. Simplement mon Président voudrait intervenir là-dessus et je demanderai à Olivier Herz de répondre à cette accusation.

M. GIBLIN

Deux choses. Monsieur Touluch, nous nous connaissons bien. Vous savez que nous avons lancé une expertise sur les solutions techniques de RTE. Il en sera rendu compte sans doute le 14 février en même temps, en parallèle, avant la réunion de synthèse de Fougères, quand nous aurons les résultats de cette étude. Donc c'est bien parce que nous avons le souci d'éclairer cette question, et à la demande d'un certain nombre d'acteurs du débat – dont vous – que nous avons lancé cette expertise.

Deuxièmement, la note complémentaire à laquelle vous avez fait référence, nous l'avions demandée à RTE. C'est la commission qui l'a demandée parce que nous trouvions que la manière dont les alternatives techniques avaient été décrites dans le dossier n'étaient pas assez précises justement en prévision d'ailleurs d'une expertise.

Il est évidemment regrettable qu'elle n'ait pas pu être produite avant le 22 novembre, mais elle est mise sur le site, ce qui montre qu'elle est publique. Elle a été envoyée au consultant qui fait l'expertise. Chacun d'entre vous peut se faire une opinion sur ces compléments d'information. Merci.

M. BLONDIAUX

Je pense que Monsieur Herz a été interpellé. Vous voulez répondre à cet acte d'accusation ?

(Réactions de la salle, sifflements)

M. HERZ

Je confirme effectivement que ce document nous a été demandé par la CPDP et nous avons répondu à la demande de la CPDP. Premier point.

(Sifflements)

Deuxième point : la question de l'arbitrage économique. Ça n'est pas nouveau, ça figurait déjà dans les accords qui avaient été signés entre RTE et le gouvernement, notamment le ministre de l'Environnement. Je rappelle que le ministre de l'Environnement est signataire de ces accords.

Concernant le dernier point sur la question du bruit, là c'est joker, à moins qu'un collègue veuille répondre. Moi je ne sais pas.

M. BLONDIAUX

Je ne pense pas que vos collègues se battent pour répondre...

Monsieur, une question à Madame Van Deventer, courte s'il vous plaît.

François LAMY

(Vétérinaire sanitaire – le cancre – 2 rue du Docteur Benoît, 50400 Granville)

Comment se fait-il que peu d'études, voire les publications qui nous sont fournies sont d'origine française ? Où en est l'étude épidémiologique des leucémies en France depuis le lynchage politico-médiatique du professeur Viel qui demandait que les études soient continuées avec ou sans sa participation ?

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur. Qui veut répondre à cette question ? Effectivement un des constats c'est qu'il y a peu d'études épidémiologiques en France. Monsieur Jousot-Dubien, Monsieur Najman ?

(Réactions de la salle)

Monsieur Najman, voulez-vous intervenir ?

M. NAJMAN

Il y a eu une étude faite par Madame Clavel, Directeur de Recherche à l'INSERM, sur l'épidémiologie des leucémies aiguës de l'enfance. Cette étude a été publiée et est tout à fait disponible. D'ailleurs Madame Clavel figure comme auteur du rapport que vous avez entre vos mains : « Champs magnétiques d'extrême basse fréquence et santé », c'est le deuxième auteur. Vous pouvez vous y référer.

M. BLONDIAUX

Madame Clavel est chargée de mettre en place un registre sur la leucémie infantile, qui est en cours. Nous lui avons demandé d'intervenir ce soir, en tant qu'épidémiologiste et elle s'est récusée parce qu'elle ne pouvait pas, elle était prise ailleurs.

Effectivement il y a en ce moment des recherches et les choses pourraient changer.

Je crois que Monsieur Le Ruz a demandé la parole. Monsieur Jousot-Dubien, Monsieur Le Ruz ?

M. JOUSSOT-DUBIEN

Je n'ai rien à rajouter.

M. BLONDIAUX

Rien à rajouter. Monsieur Le Ruz ?

M. LE RUZ

Je tiens à préciser que je représente en réalité le CRIIREM, c'est-à-dire un organisme qui est l'équivalent de la CRIIRAD quand l'affaire Tchernobyl s'est mise en place, qui avait été mis en place avec Michèle Rivasi et Michèle Rivasi a cru bon aussi de mettre en place le CRIIREM. Cette fois-ci on s'intéresse aux rayonnements électromagnétiques ;

Au sujet tout à l'heure de ce qui a été dit concernant les distances des maisons et les mesures de champs électromagnétiques. On sait exactement, du fait qu'il y a un certain nombre de personnes, comme moi mais comme d'autres, faire des mesures mais aussi apprécier par calcul et par expérience combien on peut trouver de champs électromagnétiques à l'intérieur d'une maison. Il n'y a aucun souci à ce sujet-là.

À propos aussi du problème de la nomenclature, de ce qu'on appelle les effets biologiques. J'ai commencé mes recherches – avec d'autres aussi – depuis les années 70. Dans les années 70, on ne parlait pas d'effet biologique, on parlait d'effets spécifiques pathologiques. Brusquement, les effets spécifiques sont devenus des effets biologiques parce que c'est bien plus pratique. Bien évidemment, il y a une différence entre « je bronze » et « je reçois un coup de soleil » ou « j'ai la peau brûlée ». Bien évidemment on peut jouer sur les mots avec les effets biologiques.

En fin de compte, les effets biologiques sont souvent des effets pathologiques et sont souvent des effets spécifiques. C'étaient des terminologies qui avaient été mises en place par les experts à l'époque. C'est passé à la trappe.

Tout à l'heure je regardais les rapports des méta-analyses. Je m'aperçois comme d'habitude que dans le rapport de l'OMS comme dans le rapport de la DGS, une grande méta-analyse qui a été mise en place par Vertonberg est passée à la trappe. L'ennui c'est que lui rapporte dans ses études – et elles sont plus importantes que les rapports (*inaudible*) puisque là on prenait 19 publications alors que dans les autres c'est plutôt 15. Mais on met en évidence qu'en France, en fin de compte, au lieu d'avoir 2 à 12 cas annuels comme annoncés dans les autres méta-analyses, on n'est pas à 2 à 12 cas annuels, on est plutôt entre 36 et 50 cas annuels de leucémies d'enfants attribuables en France au seul champ magnétique extrêmement basse fréquence.

Nous avons, le docteur Santini et moi, fait une réponse au rapport de la DGS à ce sujet. Nous n'avons eu jusqu'ici aucun commentaire de la DGS.

M. BLONDIAUX

Monsieur Jussot-Dubien, vous êtes interpellé là peut-être ? Monsieur Jussot-Dubien, qui est co-rédacteur du rapport de la DGS.

M. JOUSSOT-DUBIEN

Je ne n'ai jamais eu vent de cette lettre. Je ne sais pas à qui vous l'avez adressée.

M. LE RUZ

Au ministère de la Santé.

(Sifflements)

M. BLONDIAUX

Monsieur Le Ruz, vous avez terminé ?

M. LE RUZ

Non non, je termine tout de suite.

Je signale que depuis 1992, le docteur Santini et moi adressons aux politiques et au ministère de la Santé un certain nombre de réflexions et un certain nombre de remarques par rapport à certaines affirmations qui sont données à ce ministère, que nous avons envoyé des courriers, des lettres officielles, des lettres recommandées à plusieurs ministres, à plusieurs députés. Jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons jamais eu de réponse par rapport aux courriers que nous avons envoyés.

M. BLONDIAUX

Il y avait une question, au premier rang. Monsieur et ensuite Monsieur. On prendra encore une ou deux questions et puis peut-être qu'à la table, d'autres personnes souhaiteront intervenir.

M. ALLO, adjoint au maire de Domloup

Il s'avère que les effets des champs électromagnétiques sur la santé font l'objet de querelles d'experts – on en a la preuve ce soir – depuis plus de 15 ans. Aussi, au-delà des chiffres qui sont une affaire de spécialistes et qui ne permettent pas à un particulier de se faire une opinion – je vais être rapide – je veux faire ressortir deux constats sur lesquels j'aimerais connaître les avis des spécialistes.

Le premier concerne la situation du village de Coutiche dans le nord de la France, qui est surplombé par une ligne à Haute Tension de 400 000 volts. En 1994 – il y a plus de dix ans – j'ai participé personnellement à un colloque à l'Assemblée Nationale. Le rapport du professeur Pellerin de Lille

fait état – je cite – « *d’hyper-nervosité, de vertiges et surtout d’insomnies qui touchent particulièrement les enfants* » comme l’a tout à l’heure souligné la représentante de l’OMS. Tous ces troubles disparaissent dès que les résidents passent quelques jours loin de chez eux et lorsque les enfants vont dormir ailleurs, leur sommeil est normal.

L’association Le Pylône, de la Mayenne, indique dans les cahiers d’acteurs, page 3, que plus de 20 familles ont quitté Coutiche et qu’EDF a racheté les maisons. C’est le premier constat. Je vous remercie de me donner une explication de ce phénomène.

Le deuxième constat concerne les mesures de protection appliquées au Canada. Il n’y a pas d’habitations ou d’exploitations agricoles à moins de 300 mètres d’une ligne. Ce qui correspond à un couloir de protection gelé de 600 mètres de large. En France, la largeur maximale des bandes de servitude est de 15 mètres, si j’ai bien vu le diaporama présenté par RTE à la réunion thématique de Laval du 15 décembre 2005.

Sur ce deuxième constat, comment expliquez-vous cette sorte de deux poids deux mesures dans le traitement des problèmes posés ?

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Deux questions importantes. Sur Coutiche, Monsieur Lambrozo, qui je le rappelle travaille pour RTE mais qui peut vous répondre là-dessus. La question des normes de protection, je pense que c’est une question importante. Monsieur Vecchia y reviendra mais on peut essayer d’y répondre dès maintenant.

M. LAMBROZO

Bonsoir. Vous posez la question de Coutiche et du colloque de l’Assemblée Nationale de mars 1999 auquel je participais aussi.

Lorsque les riverains ont accusé le coup et se sont plaints du risque éventuel que leur faisait courir la ligne, on a mis en place de façon partenariale – et moi j’ai beaucoup apprécié ce mode de fonctionnement – un suivi biologique des riverains qui étaient volontaires et pour lesquels on a, pendant environ huit ans – j’ai les chiffres sous les yeux – on a réalisé tous les six mois un bilan médical et un bilan biologique. Les examens qui étaient fait régulièrement, pour les femmes, pour les parents, pour les enfants, étaient revus par une commission qui était bipartite : d’un côté les représentants des riverains, de l’autre côté les représentants d’EDF. Régulièrement on a publié de compte-rendus sur l’état de santé de la population de Coutiche. De façon je dis bien partenariale, consensuelle, nous n’avons pas retrouvé d’altération significative de l’état de santé.

De la salle

(Intervention inaudible)

M. LAMBROZO

On va y revenir.

Je dirai que j'ai beaucoup apprécié – je le repète – le mode de fonctionnement qui fait qu'on a pu travailler ensemble, examiner l'ensemble des données biologiques, données médicales, de rencontrer aussi les médecins traitants des riverains de Coutiche et de produire des documents qui ont été soumis et qui ont été rendus publics.

Voilà un petit peu le bilan de Coutiche. Je dirai que Coutiche est terminé faute de combattants. Progressivement – ce n'est d'ailleurs pas une critique...

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Il peut y avoir confusion, là, Monsieur Lambrozo. Expliquez-vous.

M. LAMBROZO

Les bilans biologiques réalisés tous les six mois ont vu progressivement le nombre de volontaires diminuer, parce que c'était des volontaires qui s'inscrivaient.

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Vous voyez le problème Monsieur Lambrozo : la manière dont vous le formulez, compte tenu des passions...

M. LAMBROZO

Oui mais au bout de huit ans de surveillance, les riverains de Coutiche se sont retirés du bilan de surveillance.

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Monsieur Herriau, s'il vous plaît.

M. HERRIAU

Pour répondre au sujet de Coutiche, à Monsieur Lambrozo et à Monsieur Herz qui nous avaient donné à peu près la même réponse à Laval, je me suis permis d'appeler Jean-Marie Provincial qui

habitait sous la ligne, à 30 mètres de la ligne. On a repris un petit peu l'histoire. Le suivi médical a été mis en place, il faisait partie d'un protocole d'accord avec la municipalité et EDF à l'époque pour que la ligne puisse passer.

Ensuite, progressivement, il y a eu différentes personnes qui ont subi des troubles, liés à la ligne ou pas liés à la ligne. C'est plutôt lié au stress visiblement mais on le retrouvera ailleurs.

Ce qui s'est ensuite passé, c'est que progressivement les personnes ont quitté leur maison. C'était aussi prévu au protocole d'accord que leurs maisons seraient rachetées, qu'ils pourraient quitter s'ils le souhaitaient.

Suite à ça, il y a eu entre 21 et 25-26 familles qui sont parties. Effectivement le suivi médical s'est arrêté puisque de toute façon les gens n'étant plus sous la ligne, ils ne souhaitaient plus poursuivre et se déplacer pour revenir faire le suivi médical.

Par contre les maisons ont bien été rachetées par EDF nettement au-dessus du prix du marché, quand ce n'est pas le double. Elles ont été revendues nettement en dessous du prix du marché mais il n'y a plus aucun suivi médical puisque les nouveaux habitants sont arrivés en toute conscience de cause, ils sont contents d'avoir acheté une maison pas chère, donc maintenant on arrête tout.

Il y a un autre exemple, c'est dans la banlieue parisienne, à Louvres où là c'est différent : il n'y a pas de suivi médical parce que les associations locales ont préféré ne pas le mettre en place pour ne pas être en conflit avec EDF et arriver progressivement à faire déplacer la ligne.

Ce qui m'intéresserait, c'est de savoir – et je demanderai à la commission particulière si on peut l'obtenir – quelles sont les communes et les lotissements qui sont exposés surplombés par des lignes électrique, ça concerne combien de personnes et quels sont les endroits où il y a eu des suivis médicaux ou des études de mise en place.

(Applaudissements)

M. GIBLIN

Je note que la question qui vient d'être posée rejoint d'une certaine manière celle de Monsieur Touluch posée précédemment : pourquoi n'y a-t-il pas quelque chose comme le GPSE dans le domaine de la santé humaine ? Ça fait partie des questions qu'il faut se poser je crois. Je ne sais pas si RTE peut répondre. Je trouve que c'est une bonne question.

M. BLONDIAUX

RTE ?

M. HERZ

Le GPSE n'est pas un outil de suivi de la santé animale. Le GPSE est un outil qui a été créé pour résoudre les problèmes qui pouvaient se poser.

Je voudrais revenir sur l'affaire de Coutiche. Que s'est-il passé à Coutiche ? Il y a une ligne qui a eu une Déclaration d'Utilité Publique en 1987. Il y avait deux maisons à côté. Les deux propriétaires ont signé un accord amiable avec EDF à l'époque. Il se trouve que pour diverses raisons les travaux ont été prévus bien plus tard, deux ans plus tard, en 1989. Entre temps, les terrains à proximité de la ligne étaient devenus constructibles et des gens avaient construit.

Quand on commencé les travaux, on s'est retrouvé face à des riverains qui avaient des réelles interrogations. On a été confronté à un problème, d'où les protocoles, d'où le rachat des maisons qui étaient quelque chose d'absolument exceptionnel qui aujourd'hui, compte tenu des procédures de concertation qui sont instituées depuis les années 90, compte tenu des procédures de préjudice visuel, c'est quelque chose qui ne reproduira pas.

Vous avez soulevé la question de Louvres. La question de Louvres, c'est exactement la même chose. C'est une ligne qui date des années 50. Il y a eu un lotissement de 50 maisons qui s'est construit sous la ligne. C'est aussi simple que cela.

M. BLONDIAUX

Monsieur Herriau vous avait posé une question précise sur l'information, sur le nombre de maisons. Est-ce que vous comptez faire un registre qui permettrait de répondre à cette question ?

M. HERRIAU

Oui, c'est connaître les communes surplombées, les lotissements et les populations concernées et à quels endroits il y a eu des suivis médicaux mis en place, et qu'on puisse connaître les résultats.

Aujourd'hui j'ai quand même l'impression que – et c'est ce qui soulève la suspicion qu'on a envers EDF et RTE – comme tout est systématiquement caché, dès qu'on arrive à avoir la moindre information, on va l'exploiter au maximum. Et on va l'imaginer... C'est comme la réunion qui est déplacée, c'est pour telle et telle raison.

Le jour où on arrivera à avoir des informations transparentes, à pouvoir travailler, à avoir un vrai débat, un échange, pour progressivement avoir des rapprochements d'idées, on pourra évoluer, autant dans l'opposition que de votre côté. Mais il faut que ça vienne des deux côtés.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

On va prendre d'autres questions. Monsieur là-bas, ensuite ici.

De la salle

Non, RTE n'a pas répondu.

M. BLONDIAUX

Ah oui. Il y a deuxième question de Monsieur sur les 600 mètres au Canada. Pourquoi 600 mètres au Canada et 15 mètres en France

M. GIBLIN

RTE, me semble-t-il, n'est pas contre cette idée de travailler sur la suggestion qui vient d'être faite.

M. HERZ

Le docteur Lambrozo pourra intervenir là-dessus. Nous on ne cache rien...

(Réactions dans la salle)

Madame Van Deventer a bien montré les incertitudes qui existaient, donc on se demande à quoi pourrait servir ce genre de suivi.

Sur le Canada, Monsieur Allo, je crois que vous n'avez pas les bonnes informations parce que les distances réglementaires au Canada, ça n'existe pas. Nous avons interrogé nos collègues au Québec. Il y a une norme au Canada qui est la norme CSA C22-3 qui dit qu'on doit éviter de faire passer des conducteurs au-dessus des bâtiments. Elles ne parlent pas de distances réglementaires. On doit éviter de faire passer des conducteurs au-dessus des bâtiments, s'il existe un autre mode de construction acceptable.

S'il semble nécessaire de faire passer des conducteurs au-dessus des bâtiments, on devrait s'assurer que cela ne nuit pas à l'utilisation complète et sûre du bâtiment surplombé et le cas échéant appliquer les mesures nécessaires.

Je vais vous dire pourquoi ils disent « appliquer les mesures nécessaires », c'est parce qu'au Canada il fait très froid et il y a souvent de la neige qui peut créer des manchons qui peuvent casser et avoir des chutes de glace sur les maisons. C'est essentiellement pour ça. Il n'y a donc pas de distance de 300 mètres au Canada.

Nos collègues d'Hydro-Québec, de Transénergie, la filiale transports, eux se sont engagés à ne pas mettre de bâtiments ou parties de bâtiments dans l'emprise de la ligne, c'est-à-dire jusque 30 mètres de l'axe d'une ligne à 400 000 volts, de l'axe – je dis bien – puisque les 15 mètres que vous évoquez, c'est une possibilité pour le préfet d'instituer des servitudes, c'est 15 mètres du conducteur le plus extrême par rapport à l'axe. Donc ce que fait Hydro-Québec, c'est ni plus ni moins ce que nous proposons pour la ligne Cotentin-Maine, c'est de ne pas surplomber d'habitations et de bâtiments d'élevage.

De la salle

C'est pour ça que nous, on n'en veut pas !

M. BLONDIAUX

Un droit de suite, mais très court, pour Monsieur Dialo parce qu'il faut quand même épuiser les questions. On reviendra sur cette question des principes. Monsieur Le Ruz ? Monsieur Dialo et ensuite Monsieur Le Ruz

Monsieur DIALO

C'est très rapide. Il n'y a pas de droit de suite, ce n'est pas le problème.

Mal renseigné ? Je me suis renseigné au compte-rendu de la réunion de lancement Cession Sévigné du 16 novembre 2005, page 49.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Monsieur Le Ruy, un mot ?

M. LE RUZ

Très rapidement, pour répondre à votre question des 300 mètres. Si vous voulez, quand il y a eu en 1994, au Parlement Européen l'étude qui avait été demandée par la commission Lanoy et après, en 1999, par la commission Tamino, comme on demandait de respecter 0,25 μ tesla, la valeur de 200 mètres par rapport à une ligne à Très Haute Tension avec un transit maximal, ça semblait respecter les 0,25 μ tesla. Et le 300 mètres, c'est pour se retrouver en dessous de 0,2 μ tesla. C'est pour ça que cette proposition de 300 mètres avait été faite. C'est tout ce que je voulais dire.

M. BLONDIAUX

Monsieur Lambrozo, un mot aussi, vraiment un mot.

M. LAMBROZO

Je crois que ce point-là sera abordé par Monsieur Vecchia de l'ICNIRP, on va le laisser débattre à ce moment-là.

M. BLONDIAUX

On reviendra sur cette question des mesures à prendre et des seuils de protection et notamment de la manière dont les différents pays étrangers ont prévu cette questions réglementation.

Monsieur au fond, je reprendrai trois ou quatre questions et après on essaiera d'avancer dans la réunion.

M. EON (de la salle)

Je suis un vrai cancre et mayennais de surcroît, ça fait ça de plus au tableau. C'est la première fois que je m'exprime dans ce micro, je me suis déjà exprimé dans différentes salles. Je suis quand même déçu de la prestation de Madame, qui est venue de Genève, c'est dommage parce qu'elle a fait un grand voyage. J'ai bien entendu le cours, mais au niveau du courrier qu'elle citait dans son exposé, c'est dommage, parce qu'en fin de compte, si elle était venue ici pour nous apporter une réponse au courrier qu'elle nous présentait, ça aurait été bien. Donc je lui souhaite un bon retour, à Madame, à Genève pour qu'elle aille justement étudier la réponse au courrier.

(Applaudissements)

Je n'ai pas fini. Je voulais vous dire aussi que je suis convaincu, et j'affirme très haut et fort ici ce soir, et vous pouvez prendre date, c'est que de toute façon il n'y aura pas de THT ni en Mayenne, ailleurs, qu'ils n'y aura pas d'EPR, ni EPR ni THT. Vous pouvez prendre date. J'en suis fermement convaincu. Je me battrais pour moi, pour mes enfants, pour mes petits-enfants.

Quant à Monsieur Herz, je m'inquiète pour sa santé un petit peu. Je crois effectivement que si son salaire est à la hauteur du mensonge qu'il fait, c'est très bien. Mais je crois que pour sa santé, ça doit être très stressant comme boulot, il serait temps qu'il démissionne... Pour votre santé, Monsieur...

(Applaudissements)

M. GIBLIN

C'est certainement très stressant pour Monsieur Herz mais ce n'est pas utile de préférer des insinuations tel que vous l'avez fait. Ce n'est vraiment pas convenable.

(Réactions de la salle)

De la salle

De quelles insinuations parlez-vous, Monsieur, s'il vous plaît ?

M. BLONDIAUX

Ce que vous avez dit, Monsieur.

De la salle

Quelles insinuations ? *(Inaudible)*

M. GIBLIN

Vous avez bien compris, c'était la première phrase de votre intervention. Vous avez parfaitement compris.

M. BLONDIAUX

Essayons de poursuivre s'il vous plaît. Monsieur, qui avait une question à poser.

(Réactions de la salle)

De la salle

Bonsoir. L'OMS a quand même le rôle d'alerter les populations sur les dangers éventuels, les épidémies, ce genre de choses. C'est un des rôles moteurs de l'OMS : alerter les médias, les populations. Il me semble, d'un point de vue scientifique, un peu dangereux de classer les pathologies dans un certain nombre de groupes et dire que comme on a étudié finalement la leucémie infantile, on l'a bien étudiée, on la met dans le groupe, paf, 2B – c'est ce que j'ai compris. Les autres, comme on ne sait pas, on les met dans le groupe 3, on dit : « *Ce n'est pas pathogène* ». On nous parle beaucoup ces derniers temps – je sais que ça peut être discutable – du principe de précaution. On nous rabat (*inaudible*) avec le principe de précaution. Est-ce que, si on suit cette logique du principe de précaution, il ne serait pas utile, d'un point de vue scientifique et même d'un point de vue du rôle d'alerte de l'OMS, de dire : « *Comme on ne connaît pas les effets sur le corps humain des lignes à Très Haute Tension...* ». Personnellement j'ai vécu pendant un an sous la ligne à Haute Tension de Domloup (*inaudible*), j'ai eu des maux de tête toutes les nuits, je peux vous le garantir ; ce n'est pas une leucémie mais je peux vous dire que j'avais des maux de tête...).

Là il me semble que l'OMS ne remplit pas son rôle en disant : « Ces pathologies, toutes ces maladies, ces milliers de maladies qu'on n'a pas étudiées »... , puisque finalement j'ai l'impression qu'on a étudié que la leucémie infantile, on s'est focalisé là-dessus, mais toutes les autres, il me semble que dans les dictionnaires médicaux il y en a gros comme ça.

M. BLONDIAUX

Question très importante effectivement.

De la salle

Donc pourquoi dans ces cas-là l'OMS dit : « *Non, les autres on ne les a pas étudiées, donc ce n'est pas pathogène, donc allez-y, construisez des THT, des EPR* »... Moi, au nom de ce principe de précaution et pour mes enfants, pour les générations futures, comme je suis contre le nucléaire – parce que là on n'aborde que les questions de ligne à Haute Tension et ça me semble complètement lié : la ligne de Haute Tension avec le problème de l'EPR – il me semble qu'il serait important de dire « non » parce que tous ces éléments-là, pour des millions d'années, peuvent poser problème.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Mme Van Deventer, vous allez répondre. Avant qu'elle ne prenne la parole, je crois que Monsieur Herriau voudrait vous poser aussi, dans la suite de cette question.

(Intervention inaudible)

J'aimerais bien que Monsieur Vecchia intervienne aussi là-dessus, après Madame Van Deventer, sur cette question du principe de précaution.

M. HERRIAU

J'aurais voulu aborder un sujet qui concerne l'OMS et la dernière publication, l'aide-mémoire sur les champs électromagnétiques, santé publique, hypersensibilité électromagnétique.

En présence de rayonnements électromagnétiques, de nombreuses personnes ressentent des troubles non expliqués sur le plan médical – Monsieur a parlé de maux de tête par exemple – dont les effets sont préjudiciables sur leur santé. Ils se manifestent par divers symptômes : rougeurs, picotements, sensations de brûlure, fatigue palpitations cardiaques, manque de concentration etc. Les personnes souffrant d'hypersensibilité électromagnétique ne sont pas reconnues comme telles. Elles sont considérées comme trop stressées ou déséquilibrées psychiquement. On connaît des personnes qui ont été soignées pendant dix ans en hôpitaux psychiatriques avant qu'ils ne se fassent construire une nouvelle maison et qu'ils déménagent. C'est sérieux.

Cependant, en Suède, l'électrosensibilité est reconnue comme un handicap physique depuis les années 2000 je crois bien et actuellement 300 000 personnes bénéficient d'un soutien qui consiste en l'aménagement de leurs locaux ou carrément construction de maisons dans des zones non exposées.

Plus récemment, l'agence britannique de Protection de la Santé commence à reconnaître l'électrosensibilité depuis fin 2005. Face à ce phénomène, l'OMS a publié un aide-mémoire sur le sujet en décembre 2005, c'est tout récent. Mais une fois de plus, le texte décrit assez bien mais évite de rentrer concrètement dans les champs électromagnétiques. Dans toutes les recommandations que l'on trouve en direction des médecins, il y a évidemment essayer de soigner les troubles, faire des recherches au niveau allergies, au niveau de l'environnement de la personne, diminuer le stress au niveau du lieu de travail, mettre en place un suivi psychologique si nécessaire. Nulle part n'apparaît d'effectuer des mesures ou au moins de voir si diminuer les champs à proximité de la personne améliore quelque chose.

M. BLONDIAUX

Ne soyez pas trop long, Monsieur Herriau. Continuez mais essayez de faire court.

M. HERRIAU

Juste une étude en cours au niveau de l'INSERM qui doit être dans le cadre du plan CEM sur une étude épidémiologique en France. C'est pareil, il y a une description. La mesure des champs ou

l'identification des champs n'apparaît pas. J'aurais voulu savoir – je ne sais pas si quelqu'un pourra répondre – si dans les questionnaires, les enquêtes qui sont faites auprès des personnes contactées, cette question est clairement identifiée.

M. BLONDIAUX

Madame Van Deventer : votre réponse à cette question sur l'hypersensibilité et à la question de Monsieur sur l'interprétation du principe de précaution que l'on aborde dès maintenant.

Mme VAN DEVENTER

En fait je suis très contente que vous ayez posé cette question parce que c'était la suite de ma présentation. (Est-ce que vous pouvez passer le troisième transparent avant la fin ?)

M. BLONDIAUX

En attendant je signale que Madame Van Deventer a publié un article tout récent, en janvier-février 2006, que nous allons mettre en ligne, sur cette question que vous avez co-signée sur « Principe de précaution et champs électromagnétiques ».

(Intervention inaudible)

Si vous nous donnez ce document et qu'il apporte quelque chose, on le mettra aussi en ligne.

Mme VAN DEVENTER

Pour l'évaluation sanitaire que nous venons de faire en octobre et dont le document doit paraître d'ici juin 2006, nous avons ce texte qui va peut-être changer un tout petit peu mais pas dans le fond, peut-être dans la forme. Là j'ai essayé de le traduire de l'anglais. Ça dit qu' « *il est essentiel que des directives pour la protection du public et des professionnels soient développées afin de se protéger contre les effets nuisibles connus des champs électromagnétiques ELF* ». Mais vue l'incertitude persistante des résultats épidémiologiques, l'utilisation de mesures de précaution semble justifiée. Ces mesures devraient être proportionnelles à l'impact sur la santé publique. On ne recommande pas que les valeurs limites des normes d'exposition soient réduites à un niveau arbitraire au nom du principe de précaution.

(Interventions inaudibles)

Le dernier point est en effet extrêmement important. Ce que nous préconisons, ce sont des mesures de précaution qui aident à limiter ou à diminuer l'exposition des champs électromagnétiques par le corps humain et pas de toucher aux normes de limites. Les limites sont définies, sont établies par rapport aux évidences scientifiques. Ce n'est pas la peine de toucher aux limites, ce qu'il faut toucher, c'est vraiment à l'exposition aux champs électromagnétiques. Il y a des pays, comme la Suisse qui a compris ça, qui a diminué les normes sur l'émission des champs électromagnétiques mais pas sur l'exposition aux champs électromagnétiques. Il y a une petite différence là à comprendre. Souvent les gens ne la comprennent pas.

Donc ne pas toucher aux limites d'exposition mais toucher justement aux sources...

De la salle

En clair vous êtes en train de dire « non » à la THT.

Mme VAN DEVENTER

Non, je ne dis rien du tout...

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Monsieur, prenez le micro, mais en une minute, il faut vraiment qu'on avance

De la salle

Je vais faire vite. Vous êtes en train de dire, si j'ai bien compris mais peut-être que je n'ai pas bien compris, que l'OMS recommande officiellement de supprimer des lignes Haute Tension puisqu'il faut diminuer à la base l'émission ?

De la salle

Merci l'OMS !

(Applaudissements)

Mme VAN DEVENTER

Non non.

Il y a beaucoup de différentes façons d'appliquer ce principe de précaution ou des mesures de précaution pour diminuer l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Ça veut dire par exemple : à la maison, si vous êtes concerné, peut-être ne pas mettre votre réveil-matin à côté de vous mais peut-être le mettre à une certaine distance.

Un exemple : la Suède a décidé, comme mesure de précaution, a décidé que les nouvelles écoles seraient à une certaine distance des lignes.

De la salle

Vous parliez tout à l'heure de l'exemple de la Suisse. Qu'a fait la Suisse sur les émissions ?

M. BLONDIAUX

Un mot sur la Suisse... Monsieur Vecchia va en parler dans la troisième partie.

Mme VAN DEVENTER

Je vais laisser Monsieur Vecchia parce que ça va être sa présentation.

M. BLONDIAUX

Il faut vraiment qu'on avance parce qu'on va revenir sur ces questions de principe de précaution. Je voudrais un mot de Madame Van Deventer quand même sur cette question de l'hypersensibilité puisque ça a été abordé. Et après, au risque de frustrer ceux qui voulaient prendre la parole dans cette première partie mais qui pourront la prendre dans la seconde, j'aimerais qu'on avance un petit peu.

(Intervention inaudible)

Monsieur Chapon, d'autres ont levé le doigt, acceptez...

Madame Van Deventer, s'il vous plaît.

Mme VAN DEVENTER

Sur la question de l'hypersensibilité – c'est une très bonne question – c'est un sujet qui nous tient à cœur parce que nous avons souvent des courriers sur ce sujet. On a eu un aide-mémoire qui est paru récemment comme vous l'avez dit. Ce qui se passe, c'est qu'au niveau de la recherche il y a eu un nombre d'études qui ont été faites, *double blind*, en double aveugle, qui ont montré que les gens qui se disaient hypersensibles, en fait n'arrivaient pas à ressentir ces champs électromagnétiques. De là on ne voit pas comment on peut faire la différence entre les symptômes qu'ils ont, et que la cause soit vraiment les champs électromagnétiques.

M. BLONDIAUX

Merci. Monsieur Chapon tient à poser sa question. Je vous demande de la poser en 30 secondes pour qu'on puisse avancer s'il vous plaît.

M. CHAPON (de la salle)

Oui, je vous remercie.

Mes questions ont un petit peu évolué. Il y en a que je vous ai déjà posées.

Je suis Monsieur Chapon, Président de l'association Respecter le bocage. Notre but est d'enfouir les lignes de Très Haute Tension 400 000 volts.

(Réactions de la salle)

C'est une question que je pose à l'OMS et à la DGS : est-ce que justement l'enfouissement ne peut pas être une des mesures qui limite l'exposition aux champs électromagnétiques, qui sont classées en catégorie 2B, donc potentiellement cancérigènes pour l'homme ? Est-ce que cette seule classification de catégorie 2B ne doit pas effectivement entraîner le principe de précaution mais pas seulement au niveau de l'OMS, également au niveau des politiques ? Car à l'issue de ce débat de querelles d'experts, comme on a pu l'entendre dire avec certains qui avancent des arguments dans un sens et d'autres dans l'autre, il va bien falloir, à partir du moment où il existe un doute sur la nocivité des champs électromagnétiques à laquelle nous expose la ligne à Très Haute Tension aérienne, que les politiques fassent leur devoir. C'est-à-dire qu'ils se positionnent pour soutenir une alternative qui permet de limiter les champs électromagnétiques, ce qui semble donc, si j'ai bien compris, être le désir à la fois de l'OMS et de la DGS, dans le rapport de novembre que nous avons pu lire.

M. BLONDIAUX

Madame Van Deventer peut-être ? Une réponse et puis après on enchaîne avec Monsieur Jousot-Dubien, à qui je demanderai de prendre la parole ensuite.

Mme VAN DEVENTER

Il y a bien sûr un grand nombre de mesures de précaution qu'on peut utiliser mais l'OMS ne peut pas recommander une mesure par rapport à une autre, parce que ça dépend vraiment des pays. Il y a des pays comme l'Amérique du Nord – on a parlé du Canada – où autour des lignes à Haute Tension il y a un corridor, un couloir assez large. Quand on va à Istanbul on peut pratiquement mettre son linge sur ces lignes à Haute Tension. De par le monde il y a des situations vraiment très différentes. Ce qu'on dit c'est que ces mesures de précaution, vue l'évidence actuelle, ne devraient pas être trop coûteuses et devraient être faites, surtout, sur par exemple des installations futures. Par exemple des écoles futures par rapport aux lignes à Haute Tension...

(Intervention inaudible)

Oui, très bien, donc vous aurez beaucoup de choix au niveau des mesures de précaution que vous pourrez employer.

M. BLONDIAUX

Nous allons essayer de poursuivre. On aura le temps de rouvrir la discussion, après l'exposé de Monsieur Jousot-Dubien. Monsieur Morand, mais vraiment... On a 50 minutes de retard, simplement...

(Réactions de la salle)

M. MORAND

Je vais intervenir très brièvement. Je ne suis pas du tout un spécialiste, mais par rapport à l'enfouissement des lignes, il me semble que ça n'empêche pas les champs magnétiques. Ça évite les champs électriques mais pas les champs magnétiques.

Ce n'est sans doute pas la ligne qu'il faut enfouir, mais sans doute le projet dans sa globalité qu'il faut enterrer.

(Applaudissements, sifflements)

Je m'étais engagé à intervenir rapidement. J'ai un petit texte de deux minutes que je vais vous lire. C'est en rapport d'ailleurs avec les alternatives à la ligne Très Haute Tension.

« Notre société contemporaine amène à accepter un certain nombre de risques et en refuser d'autres. Mais ce qui par-dessus tout est inacceptable, c'est le mensonge. Pourtant les exemples de mensonges d'État liés à la santé sont nombreux : mensonges sur le sang contaminé, mensonges sur le dossier de l'amiante, mensonges sur les conséquences sanitaires des essais nucléaires de Mururoa, mensonges encore sur le nuage de Tchernobyl. Là, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Santé avaient connaissance des informations dès les premiers jours de la catastrophe.

Il aura fallu attendre presque 20 ans et l'acharnement d'un juge pour que l'État admette enfin la réalité. Pendant que nos pays voisins prenaient des précautions nécessaires pour minimiser les conséquences de cet accident, la France, elle, laissait la population consommer des fruits et des légumes contaminés et tout cela pour ne pas risquer de ternir l'image de marque du nucléaire. À la santé de la population, l'État avait préféré choisir la santé du lobby nucléaire.

Combien faudra-t-il encore d'expertises, de rapports et d'études pour que les instances officielles reconnaissent enfin l'évidence ? Il n'est pas admissible de laisser les quelque 300 000 personnes vivant sous les lignes Très Haute Tension dans l'incertitude. La population est aujourd'hui assez adulte pour entendre la vérité. Le rapport Draper », dont nous allons débattre maintenant, « laisse peu de place au hasard.

Désormais, avant tout projet de construction de ligne 400 000 volts, un certain nombre de questions doit être posé. La première de ces questions est : y a-t-il des solutions alternatives ? Dans le projet qui nous concerne, la réponse est oui. Est-il vraiment logique de produire de l'électricité à la pointe nord du Cotentin afin qu'elle soit consommée dans la région nantaise ou au cœur de la Bretagne ? 80 % de la production est réparti seulement sur 19 sites, obligeant ainsi RTE à transporter de grandes quantités d'électricité sur de très grandes distances. Il faut au contraire décentraliser la production et produire au plus près de la demande.

Face au gigantisme du nucléaire, il faut répondre par la diversité et la multiplicité. La Bretagne et les Pays de Loire ont à leur disposition toute une palette d'énergies dites renouvelables. Celles-ci, associées à la maîtrise de l'énergie constitueraient une alternative au projet EPR-THT. Ainsi, c'est plus d'un millier de personnes qui échapperaient à l'exposition des champs électromagnétiques.

La meilleure réponse aux risques liés à la santé, c'est d'éviter la construction de nouvelles lignes Très Haute Tension ».

Merci.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Je pense qu'il est maintenant temps de passer à la seconde partie, s'il vous plaît. Je vous demande la qualité d'écoute que vous avez eue avec Madame Van Deventer, de la donner Monsieur Jousset-Dubien, qui parlera moins longtemps, il y a une dizaine de minutes. Il vient présenter le rapport qui a été rendu à la Direction Générale de la Santé en novembre 2004 qui a été co-signé par plusieurs experts dont Madame Clavel qui a été citée tout à l'heure. Ce rapport fait le point des études médicales, donc on revient sur cette question : le point des études médicales sur l'impact sur la santé.

À l'issue de l'intervention de Monsieur Jousset-Dubien, Monsieur Goeury qui est ici présent, enseignant à l'École Nationale de la Santé Publique de Rennes, viendra faire un petit ajout pour présenter une étude très importante, qui est l'étude Draper, parue après la production du rapport à la DGS.

Je vous demande 10-12 minutes d'attention pour faire ce survol des études aujourd'hui disponibles sur ces questions. Vous pourrez évidemment poser des questions et reprendre la parole à l'issue de cette intervention.

Monsieur Jousset-Dubien, professeur émérite à l'université de Bordeaux, je vous donne la parole.

État de la recherche et des études d'épidémiologie sur l'impact sur la santé humaine

Table ronde

Ont participé à la table ronde :

M. VECCHIA, Institut Supérieur de la Santé, Rome – Président de la Commission Internationale pur la Protection des Rayons Non Ionisants (ICNIRP)

M. NAJMAN, hématologue

M. GOEURY, École Nationale de Santé Publique de Rennes

Mme VAN DEVENTER, OMS

M. JOUSSOT-DUBIEN, biologiste

M. LAMBROZO, EDF-GDF, Directeur du service des Études Médicales

M. LE RUZ, docteur en physiologie, Directeur scientifique association Biologie prospective environnement

M. HERRIAU, Vice-président de l'association Le Pylône

M. MORAND, Président de l'association Mayenne SurVOLTée

La table ronde était animée par M. BLONDIAUX

I. Présentation du rapport DGS

M. JOUSSOT-DUBIEN, professeur émérite de l'université de Bordeaux

Je risque de ne pas avoir le même succès que mon collègue là-bas. C'est dommage. C'est pourtant agréable, j'imagine, d'être applaudi comme ça.

Je fais partie d'une commission qui a remis un rapport à la DGS. On s'est réuni, avec des médecins, des physiciens, des chimistes – je suis chimiste de base – et des gens de l'épidémiologie, pour faire le point de : qu'est-ce qu'on savait aujourd'hui sur ces champs électromagnétiques basse fréquence et restait-il des travaux à faire, des études à engager, pour essayer de comprendre et de mieux saisir le problème de ces champs électromagnétiques ?

C'est un sujet qui n'est pas facile du tout parce que si effets il y a, effectivement, le bilan est certainement très faible, aux champs auxquels vous êtes habituellement soumis. Je suis au départ un scientifique dans un laboratoire, il m'est arrivé des fois de trouver quelque chose et puis le lendemain de ne pas le retrouver et de savoir : qu'est-ce qui est un effet qui est reproductible ? Et dans ce domaine je peux vous assurer – c'est l'expérimentateur qui le dit – que ce n'est pas facile du tout.

Mais enfin revenons au rapport que nous avons remis à la DGS, sur lequel nous avons essayé de faire le tour de la question. C'est-à-dire :

- Quelles sont les données sur les expositions du public ? C'est une des questions qui a été posée tout à l'heure.
- Faire un tour d'horizon, de savoir qui est soumis à quoi, et à dans quelles conditions.

- Connaître les sources des champs électromagnétiques basse fréquence, toutes les sources, bien les connaître.
- Faire une estimation des expositions de toute la population. C'est en cours.
- Faire la répartition de l'exposition de la population.
- Faire des études en laboratoire et en milieu contrôlé sur des volontaires sains. Ça c'est très difficile.

Je ne suis pas médecin donc il n'est pas question de faire des expériences en laboratoire sur des individus. Mais il y a des gens dans des hôpitaux qui, sur des volontaires sains, font des expériences pour savoir si oui ou non il y a des effets.

Finalement on s'est réuni – je vais être assez rapide parce que je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites – en deux groupes, de toute évidence. Il y avait des scientifiques, tels que je suis, avec des collègues, qui eux disent : « *À ce jour nous ne voyons pas d'effets vraiment négatifs de champs magnétiques sur la santé au niveau où on le trouve habituellement* », on n'en trouve pas. Et deuxièmement : « *On n'a pas de mécanismes qui nous permettraient de déceler la possibilité de voir un effet* ». C'est le deuxième point.

Certains me disent : « *Vous ne trouvez pas en ce moment, c'est parce que dans le fond vous n'êtes pas bons, vous êtes mauvais, c'est tout* ».

Ou l'autre question qu'on me pose c'est : « *Vous ne trouvez pas aujourd'hui mais dans dix ans, Monsieur, qu'est-ce qu'on va faire ?* » Or ça fait quand même maintenant 25 ans qu'on travaille sur la question, 25 ans. Et 25 ans que nous les scientifiques dans les laboratoires, sur les animaux ou sur des cellules, nous disons : « *On ne voit rien, on ne trouve pas grand chose* ».

(Intervention inaudible)

Ça c'est le premier groupe.

(Je vous donne mon expérience.)

Le deuxième groupe, ce sont les épidémiologistes. Eux sont beaucoup plus circonspects. Ils disent : « *Oui, vous ne trouvez pas de mécanismes, vous ne savez pas très bien, mais nous on a l'impression quand même... il y a quand même des études qui sembleraient indiquer que.* »

Si on regarde les différentes études épidémiologiques, il y en a autant qui disent « oui » et autant qui disent « non ». De là à se faire une idée de savoir si c'est oui ou si c'est non, ce n'est pas évident.

Donc actuellement, à ce jour, il est sûr que dans un laboratoire...

(Interventions inaudibles)

M. BLONDIAUX

Laissez Monsieur Jousot-Dubien terminer s'il vous plaît.

M. JOUSSOT-DUBIEN

Je suis retraité donc je ne fais plus d'expériences maintenant. Mais j'ai quand même des collègues qui font les expériences et je crois qu'il est extrêmement important qu'il y ait encore des gens dans les laboratoires qui étudient ces phénomènes sur des cellules ou sur des animaux, quitte ensuite à les transposer. Je crois que c'est le point important sur lequel je m'arrête. Je n'en dirai pas plus car beaucoup d'autres choses ont déjà été dites avant moi par mes collègues ici.

M. BLONDIAUX

Je crois que Monsieur Jousot-Dubien a bien vu les contradictions entre les différentes méthodes et les différentes études.

Monsieur Goeury qui va présenter cette étude qui a beaucoup fait parler d'elle, dont vous avez entendu parler dans les journaux et qui est disponible, l'étude Draper, et nous dire finalement ce qu'elle dit. Cette étude a aussi été discutée. Quels ont été les commentaires sur l'étude de Gérard Draper ? Monsieur Goeury

II. Présentation de l'étude DRAPER

M. GOEURY, École Nationale de la Santé Publique de Rennes

Bonjour.

(Est-ce qu'il serait possible d'avoir s'il vous plaît la première diapositive ?).

Je suis enseignant-chercheur à l'École Nationale de la Santé Publique, je m'occupe des risques physiques et en particulier des champs électromagnétiques.

Nous allons voir ensemble un petit peu rapidement l'étude épidémiologique de Gérard Draper, publié dans le *British Medical Journal*, un journal de référence en épidémiologie, publié en juin 2005.

Cette étude est à ce jour la plus vaste étude statistique sur le risque de leucémie chez les enfants vivant à proximité des lignes à Haute Tension.

Cette étude épidémiologique est une étude d'observation rétrospective, une étude cas-témoins qui traite des enfants nés entre 1962 et 1995 pour lesquels on a diagnostiqué une leucémie ou d'autres types de cancers sur la même période. Le nombre de malades identifiés sur ces 33 années d'étude est de 29 081 cas de cancers, dont 9 700 cas de leucémies.

Les caractéristiques de ces malades, qui représentent un nombre assez impressionnant pour ce type d'étude, ont été comparées à celles de sujets indemnes de la maladie. Ces sujets indemnes de la maladie, c'est ce qu'on appelle les témoins, dans une étude épidémiologique. Ils ont été choisis en nombre équivalent au nombre de malades.

L'objectif de cette étude était de déterminer s'il y a une association entre la distance de résidence des sujets à la naissance par rapport aux lignes de transport de l'électricité, aux lignes Haute Tension 400 kvolts, 275 kvolts et quelques lignes de 132 kvolts. Étudier l'association entre la distance à ces lignes et l'incidence de la leucémie et d'autres cancers chez l'enfant en Angleterre et au Pays de Galles.

Là je reprends vraiment les grands points de l'étude.

La méthodologie de l'étude repose, comme la plupart des études épidémiologiques, sur l'exploitation de bases de données, qui ont permis en particulier l'identification des lignes du réseau national. Ça représente un ensemble de 7 000 km de lignes.

Les bases de données ont permis aussi d'identifier, à partir du code postal, les sujets vivant à moins d'un kilomètre de ces lignes.

Et enfin des registres de cancers ont permis d'identifier les cas de cancers sur les 33 années considérées de l'étude pour les sujets vivant à moins d'un kilomètre des lignes.

Ont été sélectionnés des témoins d'âges, de sexes et de régions de naissance identiques aux malades pris en compte.

Les auteurs ont étudié différentes variables potentiellement influentes. On parle d'ajustements. Ces variables sont : la mobilité et le statut socioéconomique.

Les auteurs ont aussi testé différents modèles de distances de décroissance du champ électromagnétique avec la distance.

Voilà donc, très rapidement, pour ce qui concerne la méthode. On va passer aux résultats maintenant.

Les résultats de cette étude étaient :

Comparé au groupe de référence pour la leucémie : à chaque catégorie de distance, le risque relatif est supérieur à 1. Je vais préciser. Le groupe de référence, ce sont les enfants vivant à des distances supérieures à 600 mètres, étant considérées comme les moins à risque. On a donc comparé le risque pour les enfants vivant à des catégories de distances inférieures à 600 mètres par rapport à ce groupe de référence.

Pour les enfants vivant à des distances inférieures à 200 mètres, les auteurs ont trouvé que ces sujets avaient un risque de développer une leucémie multiplié par 1,69, un risque relatif, par rapport aux enfants vivant à des distances supérieures à 600 mètres.

Pour ceux nés à des distances comprises entre 200 et 600 mètres, le risque relatif qu'ils ont obtenu est de 1,23.

Pour ces deux résultats, les données étaient significatives, les résultats obtenus étaient significatifs.

Les auteurs n'ont trouvé aucun excès de risque en lien avec la proximité des lignes pour les autres cancers infantiles.

Voilà pour une première partie, les premiers résultats.

Les auteurs ont ensuite beaucoup discuté et établi quelques conclusions. Des conclusions que vous pouvez retrouver dans la publication. Il y a une association entre la leucémie infantile et la proximité de résidence à la naissance par rapport aux lignes électriques à Haute Tension. Mais il est surprenant de trouver des effets aussi loin des lignes, c'est-à-dire pour des distances supérieures à 200 mètres, pour lesquelles on considère que le niveau de champ magnétique correspond au niveau du champ magnétique résiduel.

En plus de cela – et ça a déjà été spécifié – aucun mécanisme biologique reconnu n'explique ce résultat épidémiologique.

En conclusion de quoi les auteurs estiment qu'il n'y a aucune explication satisfaisante en termes de causalité par les champs magnétiques ou en association avec d'autres facteurs. Il y a bien une association ; ils n'ont pas mis en évidence, ils ne sont pas capables de mettre en évidence une causalité par rapport au champ magnétique.

En fait, les résultats sont grandement significatifs. Il y a un intervalle de confiance pour les valeurs de risque relatif obtenus qui est positif, qui confirme le résultat obtenu. Néanmoins les résultats obtenus peuvent être dus au hasard ou aux autres facteurs de confusion non pris en compte dans l'étude, comme le mixage, la parité, d'autres facteurs environnementaux, d'autres agents.

J'ai terminé pour la présentation. Je voudrais quand même préciser qu'une étude épidémiologique, c'est une étude statistique pour laquelle on est strictement incapable – on n'est pas en mesure – de prendre en compte tous les facteurs environnementaux. C'est très difficile à mener. On le voit avec toutes les discussions qu'il y a aujourd'hui.

M. BLONDIAUX

Vous avez terminé Monsieur Goeury. Merci d'avoir présenté de manière claire une étude effectivement relativement complexe.

Est-ce que, à la table, quelqu'un veut réagir ? Ou est-ce qu'on laisse directement la parole à la salle ? Monsieur Le Ruz peut-être ? Monsieur Lambrozo, voulez-vous peut-être réagir parce que vous avez écrit aussi là-dessus ? Et puis après on donnera la parole à la salle tout de suite.

III. Débat avec la salle

M. LE RUZ

Par rapport à l'intervention de Monsieur Jousot-Dubien, j'ai entendu dire qu'il n'y avait aucun effet constaté sur l'animal.

Je voudrais rappeler un rapport qui avait été fait par un spécialiste de la santé en Belgique qui s'appelle le professeur Reiter. Voilà ce qu'il conclut par rapport à l'étude qui avait été faite – c'était en 1994 : « *Des études scientifiques réalisées sur l'animal exposé à des fréquences de 50-60 hertz révèlent des perturbations des flux ions calciques, des rythmes circadiens, de la défense immunitaire du système nerveux, mais aussi des modifications dans la physiologie de la glande*

pinéale et dans la synthèse protéines. Auxquelles sont ajoutés des effets promoteurs et co-promoteurs dans la cancérogenèse ».

Il est clair que dans le rapport de la DGS, on peut lire, à la page 25 : « *Pour l'animal, pourtant un effet sur la promotion des tumeurs mammaires des champs magnétiques EBF* », c'est-à-dire Extrêmement Basse Fréquence, « *n'est pas exclu* ». Je suis désolé.

En plus, quand on dit qu'il n'y a pas d'explication sur les mécanismes, je rappelle quand même que quand on regarde les effets qui sont constatés, on peut conclure – ce n'est pas moi qui conclut, c'est un rapporteur – : « *La diminution de la mélatonine qui affecte les effets anti-cancéreux et anti-radicaux libres, associés aux effets sur l'ADN* », parce qu'il y a des effets sur l'ADN, « *et à l'affaiblissement des défenses immunitaires constituent les bases du mécanisme capable d'expliquer les effets cancérogènes des Extrêmement Basse Fréquence* ».

De plus, par rapport aux études épidémiologiques – je le rapporte et je l'ai déjà dit – il y a une méta-analyse de Vertonberg qui traite des cas de leucémies d'enfants recensés aux Etats-Unis en relation avec les champs électromagnétiques, qui ne sont pas pris en considération par les auteurs du rapport de la DGS. Pourtant ils avaient connaissance de l'existence de ces études mais ils les ont passées à la trappe parce que tout simplement elles révèlent qu'au lieu d'annoncer timidement 2 à 12 cas annuels de cancers supplémentaires, on en est à 36 et à 50 leucémies supplémentaires annuelles attribuables en France au seul champ électromagnétique. (EBF, c'est-à-dire Extrêmement Basse Fréquence).

Voilà ce que je voulais dire.

M. BLONDIAUX

Je voulais simplement vous dire, Monsieur, que vous trouverez les analyses, les commentaires de Monsieur Le Ruz et de Monsieur Santini sur le rapport à la DGS. Vous les trouverez sur votre table. Vous avez les différentes informations.

(Applaudissements)

Est-ce que Monsieur Jussot-Dubien veut intervenir sur cette remarque très précise sur la constitution du rapport ? Et après je demande la parole à Monsieur Lambrozo qui a publié un article sur ces questions, et Monsieur Herriau, et après je vous donne la parole, c'est promis.

M. JOUSSOT-DUBIEN

Je ne répondrai pas sur la question de savoir pourquoi les études épidémiologiques ont été omises. Je ne suis pas épidémiologiste moi-même et je n'ai pas travaillé sur ce sujet.

Je vais répondre sur la première remarque que vous avez faite, en citant une étude selon laquelle il y a eu des effets.

M. LE RUZ

Ce n'est pas une étude, c'est un rapport.

M. JOUSSOT-DUBIEN

C'est un rapport qui rapporte sur des études. J'imagine... Si ce rapport a été fait c'est qu'il a eu des études quelque part, des expériences qui ont été faites, j'imagine.

Je voudrais dire quand même quelque chose de très très précis : tout résultat – et ça je crois que c'est très important, c'est le professeur qui parle, excusez-moi – qui n'est pas confirmé par un autre laboratoire, par une autre équipe, n'est pas acceptable. Tout résultat qui n'est pas confirmé n'est pas acceptable. Si on n'est pas d'accord là-dessus, ce n'est pas la peine de continuer.

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Sur ce point, Monsieur Le Ruz et après Monsieur Lambrozo.

M. LE RUZ

On est entièrement d'accord là-dessus, d'autant plus que ce rapport avait été consigné par les scientifiques qui étaient réunis avec la commission Paul Lanoy en 1994, quand nous avons mis en place une résolution qui est la résolution A3 où on demandait l'abaissement des niveaux, en particulier la mise en application des lampes suédoises, à savoir les 0,25 μ tesla pour les problèmes de lignes à Très Haute Tension.

Si cette commission, dès 1994, a pu faire passer une résolution, avec des scientifiques, c'est qu'on avait de bonnes raisons de la faire passer.

Malheureusement, bien évidemment, quand on passe après le Parlement, quand on passe à la commission, comme il y a un lobbying très important des opérateurs en général, bien évidemment on change totalement d'opinion et on monte les normes. On en reparlera tout à l'heure quand on parlera des normes.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Messieurs, c'est un échange intéressant mais il faudrait qu'on puisse donner la parole ensuite à la salle. Monsieur Lambrozo, sur cette question, et après une question de la salle. Monsieur Lambrozo, vous voulez intervenir.

M. LAMBROZO

Oui, un point de détail géographique. C'est que Russel Reiter n'est pas belge, il est texan. C'est un détail mais je le signale.

M. LE RUZ

Oui mais c'est en Belgique qu'il avait fait son rapport, je suis désolé.

M. LAMBROZO

Ça servait simplement d'introduction.

Je voulais revenir sur les études animales parce qu'il faut apporter des éléments factuels. Ce n'est pas moi qui les apporte, c'est le rapport du Centre National de Recherche sur le Cancer, c'est lui-même qui a classé les champs magnétiques en 2B. Il a pris en compte l'ensemble des études animales. Quand on a exposé des rongeurs – c'est le meilleur modèle – pendant leur vie durant...

(Interventions inaudibles, rires)

M. BLONDIAUX

Madame, vous prendrez la parole après, s'il vous plaît. Monsieur Lambrozo.

M. LAMBROZO

Je ne le prends pas pour moi.

M. BLONDIAUX

Ne vous laissez pas déstabiliser.

M. LAMBROZO

C'est d'exposer ces animaux pendant leur vie durant à des niveaux de champs magnétiques qui sont intenses, qui sont 1 000 à 10 000 fois plus importants que ceux qu'on peut rencontrer dans nos expositions toute notre vie durant. Ce sont des expositions qui vont de 2 000 μ teslas à 5 000 voire 6 000 μ teslas. Les conclusions des experts du CIRC qui figurent dans le rapport qu'a montré Émilie Van Deventer sont claires : à ce jour, aucune étude animale de bonne qualité, qui réponde aux bonnes pratiques de laboratoire n'a fait apparaître d'induction de tumeurs de nouveau ou même de progression plus rapide de tumeurs qui avaient été greffées ou induites. C'est le deuxième point, pour rester toujours dans les éléments factuels.

(Intervention inaudible)

Je cite le CIRC. J'ai pris la précaution de citer le CIRC

(Interventions inaudibles)

De la salle

Il faut tout lire.

M. BLONDIAUX

S'il vous plaît, laissez-le terminer, je vous promets que je vous donne la parole après. En plus on ne vous entend pas véritablement quand vous intervenez comme ça.

De la salle

Oh si !...

M. BLONDIAUX

Non, en tout cas ce n'est pas consigné dans notre rapport. Allez-y Monsieur Lambrozo.

M. LAMBROZO

Le deuxième point que je souhaiterais voir abordé...

De la salle

Il travaille pour EDF.

M. LAMBROZO

Et alors ?

(Réactions de la salle)

De la salle

On a envie d'entendre quelqu'un d'autre qu'un « mec » qui travaille pour EDF.

M. BLONDIAUX

Là encore, comme pour Madame Van Deventer, écoutez les arguments. C'est vrai que ça n'invalide pas forcément son discours. Écoutez ce qu'il dit.

(Interventions inaudibles)

Dans un débat public, tout le monde doit pouvoir prendre la parole, y compris des gens qui travaillent pour le maître d'ouvrage. Allez-y, Monsieur Lambrozo.

M. LAMBROZO

J'apprécie que vous me laissiez parler.

Le deuxième point, c'est la mélatonine. On en a parlé, on a parlé d'abaissements des niveaux de mélatonine. La mélatonine est une hormone qui est sécrétée par une glande, la glande pinéale qui se trouve dans le cerveau et qui est sécrétée pendant la nuit, dans l'obscurité, dans toutes les espèces : de la grenouille à l'homme en passant par les autres animaux...

FIN 02 / DEBUT 03

... on n'a pas d'éléments qui donnent à penser qu'on puisse induire des tumeurs chez l'animal ou qu'on puisse perturber la mélatonine tant chez l'animal que chez l'homme, c'est tout. Merci.

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur Lambrozo

Quelqu'un qui n'a pas encore pris la parole. Non, Monsieur Chapon, s'il vous plaît, il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes qui monopolisent. Monsieur, tout au fond, ou Monsieur qui est plus près d'un micro, ou Monsieur qui est plus près d'un micro et ensuite Monsieur tout au fond. Il faut essayer de distribuer la parole d'une manière peut-être un peu équilibrée dans la salle.

Thierry GODARD, toxicologue

Je voudrais d'abord faire une remarque concernant les tests sur animaux. Il faut savoir qu'effectivement la réglementation demande à ce que soient faits des tests sur animaux. Mais les réponses des animaux ne sont pas forcément les mêmes que les réponses sur l'homme. Ce n'est qu'une indication et il ne faut pas prendre cela pour argent comptant.

Une autre remarque qui va conduire à une question. Ça concerne l'étude de Draper. Il y a une information pourtant qu'il faut donner ce soir. Il y a eu un calcul dans ce rapport qui montre qu'il y a un excès de risque de 28 cas par million lorsque les enfants habitent à côté de ces lignes à Très Haute Tension. Je me permets de rappeler qu'il y a une notion qui s'appelle le risque acceptable qui est de 1 cas par million, qui est utilisé pour toutes les autres évaluations du risque. Je voudrais savoir pourquoi, dans ce cas concret, on n'utilise pas cette notion de risque acceptable qui devrait conduire tout naturellement à un principe de précaution.

Merci.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Qui veut répondre à cette question précise sur les risques ? Monsieur Vecchia, voulez-vous anticiper sur votre intervention ou pas sur cette question des seuils ? Vous attendez, d'accord.

(Réactions de la salle)

Madame Van Deventer, sur ce point précis, Monsieur Herriau ? Cette notion de risque acceptable.

Mme VAN DEVENTER

Chaque pays décide quel est le risque acceptable. Je ne sais pas quel est celui de la France. C'est une question au niveau national.

M. BLONDIAUX

Tout à fait. Monsieur Herriau ? Pas trop long, Monsieur Herriau, s'il vous plaît. Il y a encore plein de questions à prendre, et une dernière séquence.

M. HERRIAU

Ce serait la diapositive 7 – s'il vous plaît – qui permet de visualiser l'étude Draper un petit peu, qu'on y voit un peu plus clair.

Sur la partie gauche, les barres représentent les chiffres donnés, par RTE, d'exposition en μ teslas en fonction de la distance par rapport à la ligne. On voit que les 69 % de cas de risques supplémentaires de leucémie vont jusqu'à 200 mètres, donc c'est déjà relativement loin ; et les 23 % supplémentaires jusqu'à 600 mètres, ce qui est extrêmement loin.

Dans le rapport de la DGS – je ne suis pas spécialiste – je trouve qu'il y a beaucoup de choses intéressantes, qui contredisent presque ce qui s'est dit à la table parce qu'il y a des choses sur les animaux, il y a des choses sur la reconnaissance d'un seuil 0,3-0,4 au niveau de la leucémie, avec des risques supplémentaires. Il y a beaucoup de choses intéressantes dans ce dossier.

Il y a juste une petite phrase de conclusion qui est toujours dans le mauvais sens pour moi, dans le bon sens pour d'autres évidemment, c'est qu'on démontre qu'il n'y a pas de lien de causalité et donc qu'on ne peut pas démontrer que les champs électromagnétiques sont dangereux pour l'homme. On pourrait mettre la même phrase en parallèle, on ne peut pas démontrer l'innocuité pour l'homme. Donc soit on ne met rien, soit on met les deux.

(Applaudissements)

Tout de même, il est conseillé à la page 53 d'avoir une approche de précaution concernant les populations exposées au-dessus de 0,3 μ tesla. C'est quand même clair, le rapport était bien à ce niveau-là.

Page 47, vous mentionnez le décret du 19 août 2004 qui pourrait réduire l'exposition des habitations. Il faut savoir que ce décret crée des servitudes autour des lignes, sous réserve que le préfet déclare ces servitudes, ce qu'il ne fait pas jusqu'à présent. Je ne sais pas s'il y en a eu. RTE pourra peut-être nous répondre. Ça met une zone de protection concrètement par rapport à la ligne qui doit être, de tête, de 30 ou 35 mètres autour des pylônes et de 15 mètres par rapport aux câbles. Donc si on se met à 15 mètres des câbles, on est à 20 μ teslas. Par rapport au 0,2 ou 0,4 ou 0,5 qu'on trouve ailleurs, c'est ridicule. Je ne sais pas comment cet arrêté protégera les populations.

M. BLONDIAUX

Monsieur Herz et Monsieur Lambrozo de RTE.

M. HERZ

Le décret auquel vous faites allusion n'a pas du tout été fait dans le but que vous exposez relatif à des expositions aux champs électromagnétiques mais dans le but de limiter l'urbanisation à proximité immédiate des lignes.

M. LAMBROZO

Je voudrais toujours rester sur les éléments factuels et apporter un élément d'explicitation qui n'apparaît pas très bien dans votre diapositive alors que Monsieur Goeury l'avait bien exposé et qui peut induire en erreur.

Vous citez deux types de valeurs – ça arrive souvent comme erreur, je vous l'ai expliqué.

M. GOEURY

La valeur moyenne, moyennée ou réelle.

M. LAMBROZO

Oui. Vous parlez de 0,2 ou 0,4 ou 0,5 μ tesla, il s'agit de valeurs moyennées.

M. GOEURY

Pas toujours.

M. LAMBROZO

C'est-à-dire que c'est un enregistrement du champ magnétique qui est fait par des exposimètres toutes les 30 secondes, toutes les 15 secondes et on calcule la moyenne géométrique ou arithmétique. Ce sont les valeurs qui sont utilisées par les épidémiologistes pour classer leur

population entre « peu exposée », « moyennement exposée » et « très exposée ». Et Monsieur Vecchia y reviendra.

Donc il ne faut absolument pas les confondre avec les valeurs instantanées de 30 μ teslas ou 12 μ teslas, parce que là ce n'est pas du tout la même chose. C'est vrai qu'on s'exprime toujours en μ teslas, vous avez raison. Mais c'est ça qui induit en erreur.

En fait là on pose un dosimètre et on voit la valeur qui apparaît sur l'écran. Donc c'est une source d'erreur qui est considérable, parce que les épidémiologistes parlent de valeurs moyennées, de valeurs géométriques en général et il ne faut pas les confondre avec les valeurs instantanées qui fondent d'autres modes de réglementation.

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur Lambrozo. Question dans la salle, Monsieur tout au fond. Il s'était inscrit tout à l'heure, j'espère qu'il va pouvoir avoir le micro. Est-ce que vous pourrez monter jusque là ?

En attendant, pour ne pas perdre de temps, Monsieur.

M. MAILLET (de la salle)

Bonjour. Maxence Maillet, je suis journaliste.

Je voulais revenir à la question de risque acceptable qu'on évoquait tout à l'heure, notamment par rapport à la déclaration de Monsieur Lambrozo lors de la journée des Rencontres Parlementaires de l'Assemblée Nationale. J'étais présent. Suite à la présentation de l'étude Draper, vous avez dit vous-même : « *Nous entrons avec cette étude dans une nouvelle époque dans l'évaluation du risque* ». Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour le service de la Santé d'EDF-RTE ?

M. LAMBROZO

C'est bien que vous me permettiez d'y répondre parce qu'effectivement...

M. MAILLET (de la salle)

Vous n'avez pas répondu tout à l'heure à la question sur le risque acceptable entre le 1 pour 1 million ou 28 pour 1 million. C'est pour cela aussi.

M. LAMBROZO

Vous me permettez d'y répondre puisque de toute manière ça a été mal compris auparavant.

Quand j'ai effectivement dit que l'étude de Draper ouvrait une nouvelle ère – et Monsieur Goeury l'a montré parfaitement sur ses transparents – c'est que Draper – et il le dit lui-même d'ailleurs –

lorsqu'il faut ses mesures retrouve une association avec le risque de leucémie mais à des niveaux de champs et à des distances où il est sûr que le champ magnétique n'est plus en cause.

Je vais citer Draper : « À 200 mètres les niveaux de champs sous les lignes THTS sont inférieures à 0,1 ou 0,01 μ tesla, ce qui représente moins que le niveau de champs générés dans les habitations par les autres sources ».

Voilà la question que lui a posée Draper. Il vient avec son étude montrer qu'il existe peut-être, et même sûrement, d'autres facteurs que le champ magnétique pour expliquer cette association.

M. BLONDIAUX

Monsieur Le Ruz.

M. MAILLET (de la salle)

Juste un instant pour répondre. Ce que montre Draper dans son étude, comme la personne de Nancy l'a très bien exposé, c'est qu'il y a une association, une relation entre la présence de lignes à Haute Tension et un certain taux de risques de cancers qui est accru, qui augmente. Certes il y a une surprise quant à la distance à laquelle cela transparait. Vous l'avez dit vous-même : « *La surprise a été totale* », du point de vue scientifique. Draper aussi l'a dit, mais vous-même à la tribune lors des journées à l'Assemblée Nationale. Donc quelque part on s'en fout de la raison. Ce qui compte c'est qu'il y a cette relation de cause à effet. Donc qu'est-ce qu'il va en être maintenant quant à l'évaluation des risques.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

M. Le Ruz, Monsieur Lambrozo ?

M. LE RUZ

Je voudrais me porter en faux par rapport à ce que vous avez dit sur les mesures à 200 mètres. Il se trouve que j'étais aussi à la commission de Coutiche et je faisais les mesures avec EDF. Et on s'est bien mis d'accord qu'à 200 mètres c'était plutôt 0,3 et pas 0,1. On trouve 0,1 à 300 mètres et là ok, d'accord, à 300 mètres on trouve 0,1. Mais pas à 200 mètres, on trouve plutôt 0,3.

Et pour en revenir à cette histoire de causalité, je crois que c'est un faux problème. Il faut rappeler quand même qu'on est en 2006, on n'est pas en 1934. En 1934, les physiciens et les scientifiques discutaient de causalité. Aujourd'hui on ne parle plus de causalité. On en est au principe d'incertitude d'Heisenberg, avec les champs électromagnétiques en particulier et on cause de « corrélation statistique » et jamais de causalité. Aujourd'hui les scientifiques, en physique fondamentale et en sciences appliquées ne causent plus de causalité, ça n'existe plus, on n'entend plus parler de ça ! C'est clair. On discute de « corrélation statistique » avec des possibilités d'avoir

95 % de possibilités qu'il existe quelque chose, mais on ne parle plus de causalité. Alors je ne vois pas pourquoi on parle de causalité. Je suis désolé.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Monsieur Goeury, si on lui laisse un micro, est prêt à répondre et Monsieur Lambrozo. Après j'aimerais prendre deux questions et passer à la troisième partie qui est aussi importante sur le principe de précaution et les seuils.

M. GOEURY

Pour Draper, c'est ce qu'il donne comme résultat : s'il y a causalité, on peut attribuer aux lignes à Haute Tension 1 % des cas de leucémies attendus. Je pose la question à toutes ces personnes qui sont là : qu'est-ce qu'on fait des 99 autres % ? Pourquoi n'y a-t-il pas la même motivation lorsqu'il y a une station essence qui s'implante ? Le benzène est connu pour (*inaudible*) la leucémie. Qu'est-ce qu'on fait du radon qui tue 2 000 personnes par an ? Pourquoi n'y a-t-il pas toute cette motivation-là ? Il y a 99 % encore à côté.

De la salle, plusieurs intervenants

EPR, EPR.

M. GOEURY

On parle de lignes à Haute Tension et de la santé, là.

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Non vous ne pouvez pas monopoliser non plus la parole.

De la salle

C'est pour reformuler ma question pour Monsieur Lambrozo : par rapport à la corrélation statistique qui a été mise en évidence, quelles sont les recommandations du service de la Santé d'EDF en termes de recommandations par rapport à l'évaluation du risque qui découle de ces enseignements ?

M. BLONDIAUX

EDF ? RTE.

M. LAMBROZO

Je voudrais montrer une diapositive de l'étude Draper, si je peux l'avoir.

(Intervention inaudible)

Sur cette diapositive qui vient ni d'EDF ni de RTE, on voit clairement les niveaux de risque relatif qu'a montrés Monsieur Goeury et les niveaux de champs moyens qui ont été mesurés ou estimés. Et on voit clairement qu'à 200 mètres, on est en Angleterre à 0,01 μ tesla et qu'à 100 mètres on est à 0,1 μ tesla. C'est le premier point que je voulais souligner.

Deuxième point, on parlait justement du fait de trouver une relation qui persiste très loin alors même qu'on n'est pas dans un champ magnétique significatif. J'ai déjà dit une des conclusions qui était qu'il y avait une association mais qu'elle n'était pas liée aux champs magnétiques mesurés, on en a la preuve.

Je l'ai déjà dit à l'Assemblée Nationale mais on peut le reprendre : il y avait eu une étude qui avait été faite par un épidémiologiste qui est un excellent épidémiologiste, qui s'appelle David Savitz, qui avait, en 1992 ou 1993, étudié le risque de leucémie et de cancer chez l'enfant en relation avec les ouvrages électriques. Il avait trouvé effectivement une association. À l'époque on ne mesurait pas le champ magnétique, on avait calculé le code de câblage, peu importe.

Et puis Davis Savitz refait la même étude sur la même base de population, en étudiant toujours les cancers infantiles et les leucémies, donc toujours les mêmes pathologies recherchées, cibles en tout cas, mais cette fois-ci il ne s'intéresse plus au champ magnétique, qui est toujours présent, bien entendu, parce que les gens n'ont pas déménagé, mais il étudie la relation entre ces cancers infantiles et le trafic automobile. Et il retrouve effectivement le même niveau d'association entre leucémies et densité de trafic automobile.

C'est ça l'intérêt au plan scientifique, au plan de l'ouverture scientifique, c'est qu'il faut, avec les registres des leucémies qui sont maintenant disponibles, étudier en France l'ensemble des événements et des expositions environnementales qui peuvent être utiles. Il ne faut surtout pas, dans ce contexte-là, se tromper d'acteur et culpabiliser celui qui n'est pas forcément responsable.

(Réactions de la salle, sifflements)

M. BLONDIAUX

Il y a deux questions au fond et je demanderai à ceux qui se sont inscrits ensuite d'intervenir dans la troisième partie. Deux questions, parce que le fond là-bas est brimé puisque le micro ne leur arrive pas. Monsieur.

M. PROVOST (de la salle)

Je me présente, Serge Provost, membre de l'association nationale Animaux sous Tension. On galère depuis 25 ans pour au moins avoir fait reconnaître une partie des problèmes dus aux lignes à Très Haute Tension, c'est-à-dire les phénomènes indirects : courants induits, courants conduits.

J'avertis l'assistance : 25 ans de galère pour certains éleveurs qui ont tout perdu, dont EDF et RTE reconnaissent enfin qu'il y a des possibilités d'amélioration, mais sur le terrain en réalité, tout le monde met la clé sous la porte les uns après les autres.

Je me pose la question de fond sur les effets directs sur les êtres humains : est-ce qu'il faudra encore 25 ans pour reconnaître la vérité et dédommager les 60 000 ou 100 000 personnes qui sont actuellement à proximité des lignes THT ?

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Monsieur, là-bas, tout au fond.

De la salle

Une réponse !

De la salle

Il y un monsieur qui voudrait poser une question depuis le début de la soirée.

M. BLONDIAUX

Je ne l'ai pas vu, je ne vous ai pas vu Monsieur ! Je vous promets que je vous donne la parole. Encore une question là-bas au bout, et Monsieur, et après on passe à la troisième partie.

De la salle

Une réponse !

M. BLONDIAUX

La réponse de RTE ? Est-ce que vous attendrez 25 ans avant de reconnaître et d'indemniser ?

M. HERZ

D'abord il ne s'est pas passé 25 ans.

Ce que je voudrais dire, c'est que l'approche GPSE c'est justement l'approche qui a été mise en place pour rechercher les causes quand il y a des difficultés qui apparaissent chez un éleveur. On fait à la fois une analyse électrique de l'installation : est-ce qu'elle fonctionne bien, est-ce qu'il y a des masses métalliques qui seraient mal isolées ? On fait également une analyse vétérinaire et une

analyse géotechnique. C'est l'ensemble de ces analyses qui peuvent conduire à un diagnostic permettant de trouver des solutions.

L'expérience du GPSE montre qu'à chaque cas on trouve une solution et on arrive à résoudre le problème de l'agriculteur.

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur Herz.

De la salle

Monsieur Herz... Je voudrais une seconde...

De toute façon on sait très bien que quand on fait appel à RTE maintenant pour faire des mesures, il y a toujours des entourloupettes. Il faut savoir que le transit dans les lignes peut être baissé ou les appareils mal étalonnés. Aujourd'hui les techniciens, les ingénieurs qui viennent sur le terrain pour faire des mesures, jamais ils n'ont pu nous présenter le certificat d'étalonnage de leurs appareils. Ça c'est un scandale. Déjà d'une part.

Mais je dirais que sur certains points, vous ne pouvez plus aujourd'hui avoir la même attitude et les mêmes discours que vous avez eu par le passé, aussi bien sur les effets directs..., parce que je peux vous assurer qu'au jour d'aujourd'hui, ne pas dormir la nuit, être sous antidépresseurs, avoir des problèmes de stérilité chez l'être humain, des problèmes de maladies de peau, d'eczéma et ainsi de suite... Il n'y a pas que la leucémie. Il y a énormément de pathologies dans les environnements lignes THT. Bien sûr, dans des environnements perturbés, internes à la maison d'habitation. On est tout à fait d'accord.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Pour information, il est 22h45. Nous nous étions donnés comme heure butoir 23h30. Il serait dommage que Monsieur Paolo Vecchia qui a quand même galéré pour venir de Rome – parce que venir de Rome à Rennes ce n'est pas forcément facile, en passant par Toulouse – ne puisse pas intervenir. Il a fait un effort me semble-t-il assez considérable. J'aimerais qu'après les deux dernières questions que je vous demande les plus courtes possibles, on passe au troisième temps de notre soirée. Monsieur.

M. BROUT (de la salle)

Thierry Brout, de *(inaudible)*, Pays de Fougères.

J'ai une question simple pour tous les gens qui sont sur le podium, pour ceux qui sont pour, pas les anti. Je voudrais savoir : si on vous proposait dès demain d'aller vivre sous une ligne à Haute Tension, pendant les 20 prochaines années, avec toute votre famille, quelle serait votre réponse ? À

tout le monde, juste un oui ou un non. Pour voir ce que ce serait déjà. Est-ce que vous êtes prêts à aller vivre sous les lignes à Haute Tension ? Toutes les personnes sur le podium.

Nous on est simple, on est des cancrs, on est de la campagne, on voudrait bien savoir.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Monsieur Goeury qui se lance, vous avez une réponse.

M. GOEURY

Je me lance. Je n'habite effectivement pas près d'une ligne Haute Tension. Par contre j'habite à la campagne, je suis exposé en permanence aux pesticides, aux engrais, au radon...

(Réactions de la salle, rires)

M. BLONDIAUX

Vous avez une réponse. Monsieur Lambrozo, qui se lance aussi.

M. LAMBROZO

Je reste factuel. Il m'a été donné d'habiter pendant six ans à Thiais, dans la banlieue parisienne – 17 rue de la Couture du Moulin. Il y a une ligne de 220 kvolts qui passait là et qui passe toujours là et je n'ai jamais ressenti d'anomalies particulières ou de désagréments.

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Il ne faudrait pas que cette question fasse dégénérer le débat. Monsieur Le Ruz. Mais vous, vous êtes contre. C'étaient les pour qui étaient interpellés.

M. LE RUZ

Je ne vais pas parler de moi. Je vais parler de René de Seze qui est un membre du rapport de la DGS, qui a écrit dans *Le Concours Médical*, à propos des questions qu'on lui posait, clairement, que si on dépasse 0,4 μ Tesla, il conclut clairement. Il dit : « *Si celle-ci est une ligne de 400 000 volts et que les enfants sont hébergés à longueur d'année dans cette habitation, je le déconseille* ». Il déconseille que les enfants qui seraient sous une ligne à Très Haute Tension vivent si on dépasse 0,4 μ tesla. J'ai un document du *Concours Médical* là-dessus. Alors moi je ne sais pas.

M. BLONDIAUX

Monsieur Herriau, qui lui aussi est contre, donc vous n'étiez pas interpellé.

M. HERRIAU

(Est-ce que je pourrais avoir la diapositive 10, s'il vous plaît ?)

M. BLONDIAUX

Pas trop long, s'il vous plaît, Monsieur Herriau.

M. HERRIAU

Il y a une ligne à lire. Je pourrais la présenter après.

C'est une interview du professeur Belpomme, qui sera publiée dans 8 à 15 jours dans la revue *Belle Santé* et qui dit clairement – je ne lirai pas la première partie – « Si vous habitez à proximité de lignes ou pylônes à Haute Tension, un seul conseil : déménagez ».

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Monsieur, qui demande la parole depuis très longtemps.

Monsieur DESBORDES (de la salle)

Bonsoir. Monsieur Desbordes.

J'habite à Servon-sur-Vilaine et je suis un cas concret parce que ma propriété est située à 50 mètres de la ligne THT existante Flamanville-Domloup. Ma maison a été construite avant l'installation de cette ligne. Mon terrain a été acheté en 1977 et le projet EDF date de juin 1978. Pourquoi RTE refuse-t-il de m'indemniser alors que Monsieur Herz dit que les riverains victimes d'un préjudice visuel sont indemnisés ? Actuellement je suis en procès car RTE a refusé toute négociation. Pourquoi mentir au public ?

De plus, je pourrais ajouter que ça fait dix ans que j'essaie de vendre ma maison. Ma femme travaille à Tours. Je ne peux donc pas déménager, comme vous le dites. On ne se voit ma femme et moi finalement que le week-end, figurez-vous. Alors merci RTE !

(Applaudissements)

M. HERZ

Je ne peux pas accepter le terme de « mensonge ».

(Sifflements)

Je voudrais dire que les indemnités concernent les lignes nouvelles, là on parle d'une ligne qui date d'il y a 20 ans. Je ne ferai pas de commentaire sur une affaire qui est actuellement en justice.

M. BLONDIAUX

Je voulais vous dire que c'était un peu dommage. On n'avait peut-être pas avancé mais en tout cas on avait essayé de clarifier les choses. Il faudrait qu'on puisse terminer. Il faut savoir terminer une réunion et on essaie de... Monsieur aussi paraît-il veut la parole depuis très longtemps. Mais si c'est pour faire de la provocation, c'est gênant. Allez-y.

(Réactions de la salle)

M. ROSSIGNOL (de la salle)

Jean-Yves Rossignol. Je suis un citoyen qui comme 70 % de la population est opposé au nucléaire.

Ça fait la troisième réunion à laquelle j'assiste. J'ai vu des moments de débat, là je crois qu'on a vraiment effectivement face à nous une panoplie de pro-nucléaires qui se cachent derrière des arguments techniques. J'ai écouté les arguments techniques, mais au bout du compte, moi j'ai vraiment l'impression d'être floué puisque le vrai débat sur : quelle énergie on veut demain, comment prendre en compte les besoins et les demandes des citoyens, on ne l'aborde pas du tout. Effectivement ce soir, j'ai eu vraiment l'impression d'être floué.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Pour terminer on va donner la parole à Monsieur Paolo Vecchia qui a pour mission d'intervenir sur la question des normes et du principe de précaution et notamment d'expliquer finalement comment ailleurs qu'en France cette question de la réglementation a été abordée. Je pense que c'est une contribution au débat. Certains ont eu l'impression d'être floués mais en tout cas en termes d'information, cette information, vous l'avez.

(M. GIBLIN

Avant que Monsieur Vecchia ne prenne la parole : une annonce pratique. Il y a une voiture qui a laissé ses phares allumés. C'est une C5, 6341 ZQ 35.)

M. BLONDIAUX

Monsieur Vecchia, vous avez une dizaine de minutes si on veut vraiment terminer. Et merci d'être venu.

État de la réglementation étrangère et normes en vigueur dans les pays étrangers

Table ronde

Ont participé à la table ronde :

M. VECCHIA, Institut Supérieur de la Santé, Rome – Président de la Commission Internationale pur la Protection des Rayons Non Ionisants (ICNIRP)

M. NAJMAN, hématologue

M. GOEURY, École Nationale de Santé Publique de Rennes

Mme VAN DEVENTER, OMS

M. JOUSSOT-DUBIEN, biologiste

M. LAMBROZO, EDF-GDF, Directeur du service des Études Médicales

M. LE RUZ, docteur en physiologie, Directeur scientifique association Biologie prospective environnement

M. HERRIAU, Vice-président de l'association Le Pylône

M. MORAND, Président de l'association Mayenne SurVOLTée

La table ronde était animée par M. BLONDIAUX

I. Intervention de Monsieur Vecchia

M. VECCHIA

Tout d'abord je vous prie d'excuser mon français. J'espère qu'il sera suffisant pour me faire comprendre.

(Puis-je avoir mes diapositives ?)

Je n'ai pas une présentation formelle mais j'ai des diapositives qui peuvent m'aider à présenter les différentes normes qui ont été adoptées dans les différents pays.

Je crois qu'on a déjà rappelé le fait que l'Union Européenne a produit en 1999 une recommandation à tous les États membres pour l'adoption des normes communes, harmonisées, qui soient basées sur les meilleures données scientifiques disponibles. Il avait été reconnu explicitement que les recommandations produites par la Commission Internationale pour la Protection contre les Rayonnements Non Ionisants sont les meilleurs du point de vue scientifique. Comme vous le savez, ces recommandations sont basées seulement sur les effets scientifiques, sur les données scientifiques qui sont avérées et reportées à une limite en termes de flux d'impulsions magnétiques de plus de 100 μ teslas.

Cette recommandation a été approuvée par tous les pays avec la seule exception de l'Italie. On a en effet, en Europe...

(Intervention inaudible)

Nous avons au moins en Europe deux pays qui ont adopté des limites qui sont numériquement différentes, ce sont l'Italie et la Suisse. Mais on ne peut pas comparer directement ces valeurs parce que leur signification est assez différente. Nous pouvons discuter maintenant les raisons de cette limite et aussi la signification de ces valeurs.

On peut commencer avec la Suisse. Il faut noter des éléments très importants. Un élément qui a été déjà mentionné par Madame Van Deventer, est le fait que les limites de la Suisse sont des limites bien différentes des limites internationales et des limites aussi de l'Italie.

Il s'agit de limites d'émission des sources qui sont différentes des limites d'exposition. Quelle est la différence ? Les limites d'exposition sont des limitations sur les niveaux de champs auxquels les personnes sont réellement sujets. Les limites d'émission sont des limitations pour chaque source. La Suisse reconnaît explicitement la validité scientifique des limites internationales. Il est prévu que théoriquement on peut arriver jusqu'au niveau des limites internationales sans préjudice pour la santé. C'était assez théorique pour les champs basse fréquence, mais par exemple on peut avoir des cas importants pour les antennes qui ne sont pas le sujet de cette réunion mais sont un bon exemple. On peut avoir plusieurs antennes sur un seul site. Chacune de ces antennes doit avoir une limitation à ses émissions mais l'ensemble des antennes, l'ensemble des émissions est acceptable jusqu'aux limites internationales.

Quelle est la base pour la réduction pour cette limite d'émission ? Il s'agit une implication d'un principe de précaution, d'un critère, d'une politique de précaution, qui était déjà établie en Suisse bien avant l'émission de l'ordonnance sur les champs électromagnétiques qui fait référence à une loi très générale pour la protection de l'environnement qui est daté de 1983, comme vous le lisez.

Quels sont les critères. On peut lire qu'indépendamment des nuisances existantes, il importe de ne pas créer de situations d'exposition, pas seulement pour les champs électromagnétiques, mais pour tout agent, qui sont nécessaires pour justifier des différents points de vue : du point de vue technique, du point de vue social, du point de vue de l'utilité sociale (*inaudible*), du point de vue économique.

Comme on peut le lire, on a aussi le critère que cette limitation est applicable tant qu'économiquement supportable.

Donc il ne s'agit pas d'une norme exceptionnelle pour les champs électromagnétiques, il s'agit plutôt d'une application aux champs électromagnétiques, d'un critère très général pour la Suisse.

Encore, on peut rappeler que cette limite est de 1 μ tesla, ce qui est bien plus important que les niveaux qui ont été indiqués ce soir dans les études épidémiologiques. Donc nous ne sommes pas reliés directement à l'épidémiologie, les risques indiqués par les études scientifiques, mais ils sont considérés (*inaudible*), praticables, par les autorités suisses.

En plus, on peut rappeler que ces limites peuvent être dépassées si l'opérateur, si le producteur d'électricité démontre – et il a déjà essayé toutes les alternatives technologiques – qu'ils ne sont pas applicables ou trop coûteuses, trop chères. On a beaucoup d'attention aussi pour les aspects économiques.

Je peux lire, pour clarifier, un document explicatif qui est disponible aussi sur internet. Il vient de l'Office Fédérale de l'Environnement, des Forêts et des Paysages. Donc un document officiel, de la

même autorité qui a produit cette ordonnance de mars 2004. Le principe de précaution, tel qu'il est défini par la loi sur la protection de l'environnement exige en effet de limiter les émissions, dans la mesure que le permet l'état de la technique et les conditions d'exploitation. Et pour autant que cela soit économiquement supportable. Ce sont les critères pour la Suisse. Ils sont assez différents et correspondent à une politique de précaution, à une interprétation du principe de précaution qui est particulière pour la Suisse.

On a déjà mentionné le fait qu'on a beaucoup de différentes interprétations du principe de précaution.

(Intervention inaudible)

Le gouvernement suisse clarifie très bien le fait que c'était vraiment un principe d'optimisation, et pas seulement de protection absolue. Il reconnaît que cette limite, une quelconque limite qu'on peut imaginer ne peut pas constituer une garantie absolue d'innocuité parce que l'innocuité totale n'existe pas.

C'était l'attitude de la Suisse. Comme je le répète, ce ne sont pas des opinions personnelles. Vous pouvez lire tous ces documents bien naturellement en français, qui est le langage officiel de la Suisse, sur internet.

On peut maintenant voir l'attitude de l'Italie. En Italie, on a effectivement trois différentes valeurs limites qu'on appelle en particulier les limites d'exposition, valeurs d'attention, objectifs de qualité. Les valeurs d'attention, ce sont les limites pour les lignes existantes.

Comme vous le voyez, il s'agit des niveaux très hauts par rapport aux niveaux qui ont été indiqués par les études épidémiologiques. Donc c'est une interprétation assez particulière du principe de précaution qui n'a pas une référence aussi directe avec les résultats scientifiques.

L'objectif de qualité se réfère aux nouvelles constructions de ligne.

Cette loi a été examinée à la demande du gouvernement italien par une commission internationale d'experts. On peut noter la présence de Monsieur Repacholi qui est le directeur du projet de l'OMS et aussi de sir Richard Doll qui est un épidémiologiste que vous connaissez. On a examiné cette loi d'un point de vue scientifique et aussi d'un point de vue pratique, des conséquences pour la protection. Les critiques ont été assez importantes parce qu'on reconnaît que le fait d'avoir trois différentes limites cause beaucoup de confusions dans la population.

M. BLONDIAUX

Vous avez encore trois minutes, Monsieur Vecchia.

M. VECCHIA

Ce qu'on peut encore observer est encore l'attention aux aspects des coûts bénéfiques. La commission a noté *(inaudible)* un critère et d'une explication des considérations sociopolitiques à la base de cette loi.

La minimisation n'a pas beaucoup de sens, parce qu'on peut toujours réduire à un niveau plus bas que les existantes. Ça na pas de signification. On ne peut pas clarifier quels sont les bénéfices de cette mesure.

Encore, la commission a noté que les coûts pour la réduction au niveau de l'objectif de qualité, ce qui signifie la limite pour les lignes nouvelles est calculée en plusieurs millions d'euros et les bénéfices sanitaires par contre ne sont pas bien établis.

(Réactions dans la salle)

C'était le résultat de l'étude officielle produite par le gouvernement italien. Vous pouvez lire l'évaluation des coûts (*inaudible*) à différents niveaux de réduction des champs électromagnétiques.

M. BLONDIAUX

Monsieur Vecchia, ce que je vous propose : vous faites un effort absolument magnifique et effectivement nous sommes vraiment très sensibles au fait que vous soyez venus. Vous avez parlé en français. Je crois qu'effectivement tout le monde est honoré de votre présence. Ce que je vous propose, parce qu'il est vraiment tard, il y a toujours les problèmes de la réception du discours, des conditions de réception du discours qui ne sont pas forcément là disponibles. Je vous propose qu'on mette votre texte en ligne, sur internet, et qu'éventuellement on vous questionne directement.

Merci beaucoup d'être intervenu mais c'est vrai qu'il est très très tard. Je voudrais qu'on vous applaudisse quand même beaucoup. Merci.

(Applaudissements)

Merci. Vous faites honneur à la science.

(Interventions inaudibles)

On a essayé de faire venir les personnes les plus qualifiées, eh oui, eh oui, on nous aurait fait le reproche si on avait fait venir des experts français, on nous aurait fait le reproche que ces experts auraient été... Là nous avons des experts indépendants et vous avez les meilleurs – je ne sais pas si vous mesurez la chance – dans leur qualité.

(Réactions de la salle)

Et je les remercie vraiment. Et ils ne sont pas payés pour faire ça.

(Réactions de la salle)

Eh bien oui, il faut dire ce genre de choses.

Monsieur, qui n'a pas encore pris la parole.

II. Débat avec la salle

De la salle

Merci de me donner la parole.

Je dois dire que je suis inquiet pour l'avenir, pour mon avenir, celui de mes proches, celui de mes voisins, celui de tous ceux qui vont être concernés par ces lignes Très Haute Tension. Quand je vois comment on a traité Monsieur qui est là et qui est victime d'une ligne Très Haute Tension, on l'a traité de provocateur. C'est ce qui nous attend, nous aussi, tous. Il faut savoir ça. On est au courant maintenant qu'on ne sera pas indemnisé de quoi que ce soit, qu'on aura qu'à crever dans notre maison, et puis c'est tout, et nos enfants également.

D'autre part, j'ai l'impression qu'on nous prend pour des imbéciles.

De la salle

Oui, c'est vrai !

(Applaudissements)

De la salle

Pourquoi ça ? Parce qu'on nous envoie des professeurs émérites, qui sont donc des grands scientifiques, nous on est des pauvres gens à côté. Donc on n'y comprend rien. Donc on n'a qu'à accepter ce qu'ils nous racontent. Moi j'ai fait quelques petites études de sciences, je suis allé jusqu'à une maîtrise de Physique. Bon. C'est vrai que mes connaissances sont un petit peu anciennes peut-être, mais j'avais côtoyé des professeurs à l'université qui faisaient preuve de plus d'honnêteté scientifique.

J'ai l'impression que ceux qui vendent le projet de ligne Très Haute Tension sont vraiment bien payés...

(Applaudissements)

Je suis très déçu de voir qu'on a beau leur montrer qu'il y a des risques pour la santé, « Eh bien non, il n'y en a pas », ils nient à fond, alors qu'un scientifique, normalement, il écoute quand même la parole des autres et il s'inquiète un petit peu de la réalité des choses plutôt que d'essayer de transformer la réalité à son avantage. Ces messieurs ont des postes à défendre.

M. BLONDIAUX

Monsieur Le Ruz voudrait prendre la parole.

De la salle

Le Monsieur de Rennes, de l'École Nationale de la Santé Publique, tient à son poste, peut-être... Il ne tient pas à perdre son salaire bientôt, donc il préfère défendre la ligne Très Haute Tension.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Monsieur Le Ruz voudrait prendre la parole, vous ne pouvez pas monopoliser en faisant un procès d'intention

De la salle

Je trouve ça scandaleux, on se moque bien de la santé des gens. Et quand vous traitez quelqu'un de provocateur alors que c'est une victime, Monsieur qui donnez la parole, je trouve ça inadmissible.

M. GIBLIN

Pouvez-vous dire votre nom, s'il vous plaît, Monsieur, vous ne vous êtes pas présenté, est-ce que vous pouvez redire votre nom pour qu'on l'ait pour le compte-rendu ?

De la salle

Vous ne l'avez pas entendu parce que je ne l'ai pas dit.

M. GIBLIN

Je sais bien, vous le n'avez pas dit, dites-le.

De la salle

Stéphane Unfoice, j'habite à Livré-sur-Changeon et j'espère bien que la ligne Très Haute Tension ne passera pas à côté de chez moi.

(Réactions de la salle)

M. GIBLIN

Monsieur Le Ruz.

M. LE RUZ

Je voudrais apporter des précisions à propos des normes. Il faut rappeler quand même un certain nombre de choses qui n'ont pas été dites. On demande d'abord l'avis du Parlement Européen. Cet avis a été donné plusieurs fois. On a même fait une résolution qui est la résolution A3.02.38.94 où on demandait que soient pris en compte les effets à long terme et c'est pour ça qu'il avait été proposé 0,25 μ tesla. Le rapport Tamino qui est venu en 1999 a proposé la même chose mais après, si vous voulez, ça passe au Conseil et là le Conseil des Ministres et lobbying des industriels est présent et dans ce cas-là on prend en compte, simplement, un effet aigu sur le cerveau avec, il est vrai, une garantie de 50 %. Mais n'empêche que 100 μ teslas, ça n'existe même pas sous les lignes à Très Haute Tension puisqu'au maximum on a 30 μ teslas. C'est un petit peu comme si on vous disait : « *Attention, sur l'autoroute on ne roule pas à 500 km/h, sinon on décolle* ».

Donc cette norme est complètement ridicule. Pour terminer, on oublie encore quelque chose dont on ne parle presque jamais, ce sont quand même les normes de compatibilité électromagnétiques qui posent quelques problèmes, parce que bien évidemment les champs électromagnétiques génèrent des courants parasites dans le matériel électrique et électronique et là on n'est plus dans des recommandations. On est dans des décrets d'application français avec des directives. Là, pour les champs électromagnétiques 50 hertz, c'est 3,7 μ teslas pour les appareils électriques et électroniques, pour éviter qu'il y ait des problèmes. Il y a des appareils électriques et électroniques bien évidemment dans les maisons mais aussi des appareils électroniques dans les voitures, il y a des appareils électroniques dans les trains, il y a des appareils électroniques dans les personnes. Et ça on n'en parle jamais. Ou très peu.

Je vous rappelle quand même que la réglementation concernant la compatibilité électromagnétique, c'est quoi ? On fixe une norme pour qu'un appareil se défende contre quelque chose qui émet. Donc a priori si on donne une norme pour qu'un appareil se défende par exemple à 3 μ teslas, il ne faut pas qu'il y ait des émetteurs qui envoient plus de 3 μ teslas, ce qui n'est pas le cas.

C'est le même problème qu'on a rencontré dans les fermes, puisque les lignes à Très Haute Tension émettaient des courants parasites qui sont des courants d'induction dans les parties métalliques des fermes. Ce qui a fait écrire RTE et EDF dans certains livrets, qu'à partir de 6 milli-ampères de courant, induit bien évidemment, on avait des problèmes au niveau de la production. On ne parle plus de cochons ni de vaches, c'est de la production. Et on parle d'effets indirects.

Les effets indirects existent aussi dans le matériel électrique et électronique. Je vous garantie que ces problèmes de champs électromagnétiques dus à la comptabilité électromagnétique, c'est la bête noire de l'industrie.

C'est tout ce que j'avais à dire.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur Le Ruz. Y a-t-il d'autres questions ? J'essaie, dans la mesure du possible, de donner la parole à des gens qui n'ont pas encore pris la parole, je suis désolé, c'était intéressant.

Monsieur ? Et j'ai peut-être oublié quelqu'un. Et après on fera un dernier tour de questions avec des gens qui sont déjà intervenus. Monsieur ici, avec le pull gris.

De la salle

Bonsoir. Docteur Mercier, Vitré, ancien Président de l'association Campagne sous tension qui a existé entre 1988 et 1992.

Lors de mes démarches auprès des ministères, j'avais été voir le ministère de l'Industrie et rencontré le Directeur de l'Électricité, du Charbon et de je ne sais plus quoi, tout simplement pour qu'il puisse me donner une réponse au même type de lettre que nous a montrée Madame venant de l'OMS concernant les nocivités possibles de lignes à Haute Tension, du moins des champs électromagnétiques générés par les lignes à Haute Tension sur la santé publique. Sur ce, ce Monsieur s'est retranché, me souhaitant bon voyage pour que je retourne dans ma tendre Bretagne, m'a dit : « *Voilà, nous nous référons à une société extrêmement importante qui est la Société Française de Radio-Protection* ». Je lui dis : « *C'est quoi cette société ?* », il me dit : « *C'est fait de scientifiques éminents qui sont là pour réfléchir sur les normes que nous devons établir en France, la Société Française de Radio-Protection ; vous pouvez être tout à fait rassuré concernant leur indépendance et leur travail* ».

Sur ce, je suis retourné dans ma tendre Bretagne mais je ne suis pas resté là-dessus. Je me suis dit : « *Tiens, Société Française de Radio-Protection* », je vais essayer de chercher. Et j'ai trouvé. Et comme toute société, je me suis dit qu'il devait y avoir sûrement un Bureau, un Conseil d'Administration. J'ai vu tout cela. Surprenant. Tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que, en passant du Président, Trésorier et compagnie, tous appartenaient à EDF et Cogema.

(Rires, applaudissements)

Si Monsieur, je suis désolé, je pourrai vous le fournir, c'était vraiment à rire, c'était dans les années 1988, 1989, 1990, 1992. J'ai pris tous les petits bouquins édités par la Société Française de Radio-Protection et regardé la composition. Monsieur je suis désolé, je vois que vous n'êtes pas tout à fait d'accord, mais là je pourrai vous fournir ça sans problème.

C'est évident que lorsque je vois que le docteur Lambrozo – que j'ai eu la chance de rencontrer – fait partie de la Société Française de Radio-Protection et dans la section non ionisante, appartenant à EDF... Je suis désolé mais quand on est producteur et qu'on est aussi conseiller auprès de l'État concernant les normes, être juge et partie, ce n'est plus possible.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur pour cette intervention très claire. Monsieur Joussot-Dubien, vous voulez intervenir. Monsieur Lambrozo, Monsieur Goeury. Rapidement s'il vous plaît.

M. JOUSSOT-DUBIEN

Je suis un ancien Président de la section RNI de la SFRP. Ne dites pas qu'on appartient à EDF, je n'appartiens pas du tout à EDF. Sauf comme vous, je paie chaque mois EDF pour avoir de l'électricité. D'autres membres de cette association ne sont pas du tout d'EDF. Ce n'est pas vrai du tout.

M. GOEURY

Je voudrais quand même répondre à la personne qui a mis un petit peu en cause mon indépendance. Je trouve ça complètement déplacé. Je suis complètement libre de mes travaux et de mes faits et gestes. Je travaille au Département Évaluation et Gestion des Risques liés à l'Environnement à l'École Nationale de la Santé. Je suis payé par le ministère de la Santé. Je n'ai strictement rien à voir avec EDF ni même RTE. Par contre je pense avoir une bonne vision globale de la gestion des risques, des risques liés à l'environnement. C'est pour ça que je m'exprime en toute indépendance.

M. BLONDIAUX

C'est très clair Monsieur Goeury. Monsieur Lambrozo – et on vous a fait venir pour ça.

M. LAMBROZO

Monsieur Merci. D'habitude vous êtes mieux renseigné. J'avais gardé le souvenir de nos échanges. Vous étiez quand même plutôt mieux renseigné que ce soir.

(Réactions de la salle)

La Société Française de Radio-Protection n'édicte aucune norme. Elle n'édicte aucune norme. C'est le gouvernement qui édicte des normes et il les édicte à partir des recommandations des directives européennes et de l'ICNIRP. C'est le premier point.

Deuxième point : parmi les membres ou les anciens membres de la Société Française de Radio-Protection, Monsieur Le Ruz en a été.

M. LE RUZ

J'en suis parti d'ailleurs.

(Rires)

M. BLONDIAUX

Je pense que nous sommes tous très fatigués, il est 11h20.

(Réactions de la salle)

Vous êtes prêts à faire le débat, oui apparemment, tous seuls. Il est 23h16. Madame, qui n'êtes jamais encore intervenue, j'aimerais vous entendre, on aimerait vous entendre. Allez-y.

Mme TRIPPIER (de la salle)

Bonsoir. Myriam Trippier. J'habite à Launay-Villiers en Mayenne. Je suis surprise de l'intervention qu'a eue RTE auprès de la commune de Launay-Villiers. Ils ont pris contact avec les élus pour leur vendre la ligne à Haute Tension, pour demander à la commune d'accepter que les pylônes soient situés sur la commune de Launay-Villiers. Le rendez-vous a eu lieu le mercredi entre Noël et le premier de l'an.

(Réactions de la salle)

Je trouve que ce débat public est un peu déplacé, surtout quand on entend tout ce qu'on vient d'entendre où on a l'impression que le public n'est pas vraiment respecté.

(Applaudissements)

M. HERZ

Je pourrais laisser la parole à la personne qui a rencontré le maire. Je ne sais pas exactement ce qu'il a pu dire. Mais ce que je peux vous dire c'est que nous rencontrons des élus non pas pour leur dire que la ligne va passer mais pour leur présenter le projet, parce que vous savez très bien que le débat public est intervenu très en amont de ce projet. D'habitude nous avons une phase d'information et de concertation avant le débat public. Le débat public interrompt cette phase d'information. Là le débat public était très en amont. Donc il est normal que nous rencontrions en tête à tête un certain nombre d'élus concernés, non pas pour dire que des pylônes vont chez eux, mais pour leur présenter le projet en toute honnêteté.

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur Herz. Madame, vous voulez répondre à ça ?

M. HERZ

(Inaudible) la personne qui a rencontré le maire, Monsieur Jacob, réponde lui-même

Mme TRIPPIER (de la salle)

Je voudrais préciser quand même que vous avez abordé les questions d'indemnisation. En plein débat public ça paraît quand même aberrant dans ce genre de discours.

M. HERZ

La question de l'indemnisation, ça fait partie des conditions dans lesquelles nous instruisons tous les dossiers de lignes en France...

Mme TRIPPIER (de la salle)

Les conséquences pour la santé, vous ne les avez pas abordées.

M. HERZ

... ça n'a rien avoir avec le cas précis de la commune. Mais je propose que Monsieur Jacob explique sa rencontre avec le maire.

M. JACOB

C'est moi-même qui ai rencontré Monsieur le Maire, à Launay-Villiers, et je peux vous certifier que je lui ai présenté les transparents que Monsieur Herz vous a présentés tout à l'heure en début de débat et qu'on a vérifié si Monsieur le Maire avait bien compris le dossier du maître d'ouvrage et si les documents étaient bien arrivés à la mairie.

Mme TRIPPIER (de la salle)

Il n'y a eu aucun document (*inaudible*) à la mairie.

M. JACOB

J'ai même proposé à Monsieur le Maire de faire des réunions plus tard, à la fin du débat public pour entamer les discussions avec vous.

Mme TRIPPIER (de la salle)

Nous on propose de faire des réunions justement (*inaudible*).

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur.

M. JACOB

Monsieur le Maire faisait partie aussi de tout le canton de Loiron que j'ai vu. J'ai vu tous les maires) du canton de Loiron, parce que la Conseillère Générale nous avait demandé de rencontrer les maires un par un.

De la salle

En plein débat public...

M. JACOB

Dans certaines communes, je peux préciser que les premiers adjoints ou les adjoints étaient aussi présents.

M. BLONDIAUX

Il y a un Monsieur là-bas qui n'a pas encore pris la parole. S'il vous plaît. Prenez le micro éventuellement... Allez-y Monsieur.

M. DODARD (de la salle)

Je suis Patrick Dodard, Président de l'association Le Pylône. J'aurais voulu savoir comment sont financés les organismes qui fixent le niveau des normes.

M. BLONDIAUX

Là, peut-être l'ICNIRP. Monsieur Vecchia, vos sources de financement ?

M. VECCHIA

L'ICNIRP en particulier porte beaucoup d'attention son indépendance de tous points de vue. Nous refusons tout financement qui soit d'origine privée d'une quelconque nature. Notre financement arrive de l'Organisation Mondiale de la Santé, de la Commission Européenne et de gouvernements nationaux. Nous avons aussi des revenus de notre publication scientifique.

Toute cette communication est publique. Nous sommes reconnus légalement du gouvernement allemand – le Secrétariat et en Allemagne et toute la comptabilité est contrôlée par le gouvernement allemand. Elle peut être contrôlée par tout le monde.

M. BLONDIAUX

Qui n'a pas encore eu la parole ? Oui, Monsieur ?

De la salle

Je voudrais rajouter quelque chose quand même. Suite à l'intervention de Monsieur Vecchia qui nous dit qu'une grande partie des finances de l'ICNIRP vient par l'OMS, on s'aperçoit bien que tous ces organismes sont reliés tous entre eux. À partir du moment où on tient l'IEAI, on arrive à rentrer sur tout le système. Donc on arrive à déstabiliser et à fixer les normes que l'on veut bien.

Je voulais rajouter que d'un autre côté, RTE sera privatisé très prochainement. Si si, RTE, d'ici deux ans, sera privatisé. Donc RTE n'aura plus d'assurance responsabilité.

M. BONDIAUX

M. Herz veut répondre sur ce point.

M. HERZ

Sur ce point-là, je suis très clair : il y a une loi qui est sortie en 2004 qui dit que « Le capital de RTE appartient à 100 % soit à EDF soit à l'État, soit à des établissements publics ». On parle effectivement de la Caisse des Dépôts comme un potentiel acquéreur d'une partie du capital de RTE. La Caisse des Dépôts est un établissement public de l'État. En tout état de cause, il y a des dispositions constitutionnelles, des lois constitutionnelles qui prévoient qu'un service public comme RTE qui est un monopole régulé national ne peut pas être privatisé.

De la salle

Ce n'est pas sur ce point-là que je voulais vous poser la question, Monsieur Herz. Monsieur Herz, ce que je veux vous dire, c'est qu'à partir du moment où vous êtes indépendant, vous ne pourrez plus profiter de la responsabilité du gouvernement pour couvrir vos risques. Vous serez obligé de prendre une société d'assurance pour couvrir vos risques industriels.

M. HERZ

Au contraire, si la Caisse des Dépôts acquiert une partie de notre capital, c'est-à-dire qu'il n'est plus détenu à 100 % par EDF – au contraire, nous serons de plus en plus indépendant. Et c'est ce que demande la Commission Européenne. C'est ce que demandent un certain nombre de députés européens : c'est une séparation de propriété entre les compagnies d'électricité et les gestionnaires de réseaux de transport. Donc au contraire, appartenons à des établissements publics de l'État, indépendant des compagnies d'électricité.

De la salle

Sauf qu'au niveau de vos assurances, il faudra bien trouver une compagnie. Pour l'instant toutes les compagnies refusent. Il faudra bien que vous y fassiez face.

M. BLONDIAUX

Il est 23h25. Il faut savoir finir un débat public, comme il faut terminer une grève.

(Réactions de la salle)

On s'était engagé à terminer à 23h30 pour ne pas abuser des forces.

De la salle

Il y a des contre-vérités qui ont été dites : RTE n'est pas un service public. (Je peux avoir un micro, s'il vous plaît ?)

M. BLONDIAUX

Vous avez commencé, je vous donne le droit de terminer. M. Morand et puis après on conclut. Monsieur, de Respecter le Bocage.

De la salle

Monsieur vient de nous dire que RTE est un service public, c'est faux. RTE est un établissement public à caractère industriel et commercial, ce qui est totalement différent. Mensonge. La politique commerciale de RTE, et financière, est basée sur la notion de TRI, ce qui veut dire Taux de Rentabilité Immédiate. Ce qui va à l'encontre du principe même du service public.

Vous comprendrez bien que votre santé n'est peut-être pas la priorité. Pour ceux qui une fois pour toutes ont choisi le parti pris du profit maximum à court terme, au détriment de solutions respectueuses de l'environnement et du principe de précaution, je vous remercie.

M. HERZ

Premièrement EDF n'est pas un EPIC. EPIC, ça veut dire Établissement Public Industriel et Commercial, établissement public de l'État. Nous sommes une société sous tutelle de RTE.

(Réactions de la salle)

Secondo, nous sommes régulés par un régulateur qui s'appelle la Commission de Régulation de l'Énergie, et également par la Commission Européenne. Et s'il y a bien des gens pour dire que RTE est un service public qui assure une totale non discrimination entre les producteurs d'électricité, c'est bien la Commission de Régulation de l'Électricité et la Commission Européenne. Je vous renvoie au site : www.cre.fr, vous consulterez le rapport et les communiqués de presse.

(Réactions de la salle)

M. BLONDIAUX

Merci. C'est dur pour tout le monde. Mais vous avez dit ce que vous vouliez.

Monsieur Morand, un mot parce que vous avez peu parlé. Monsieur Najman non plus – je signale – mais il est peut-être un peu tard. Monsieur Morand, un mot s'il vous plaît.

Je signale que toute question écrite qui n'a pas reçu de réponse au cours de cette réunion en recevra une par courrier sous trois semaines et sera consultable sur notre site web. Si par hasard vous n'aviez pas le sentiment que la réponse qui vous est donnée correspond à la question, à ce moment-là, vous nous le signalez.

Monsieur Morand. Vous avez peut-être des obligations de retour mais je vous demanderai d'écouter Monsieur Morand et Monsieur Giblin.

M. MORAND

En un mot ça va être un petit peu difficile.

M. BLONDIAUX

En un mot s'il vous plaît.

M. MORAND

Suite à l'intervention de tous les experts, je ne sais pas si chacun a pu évoluer dans ses convictions ou dans ses doutes mais un peu pour conclure, je crois qu'il faudrait peut-être replacer l'objet du débat dans le contexte du projet qui nous concerne. À savoir que si ce débat ne débouche pas sur des certitudes, il y a quand même de fortes présomptions quant aux conséquences des phénomènes électromagnétiques sur la santé.

À partir de là, je crois qu'on doit prendre un certain nombre de précautions et que la première des précautions c'est d'éviter au maximum de construire des lignes Très Haute Tension.

Je crois qu'on doit aussi tenir compte de l'avis de la population. On se rend compte – et nous on le voit bien sur le terrain – qu'un maximum de personnes, une grosse majorité des personnes sont opposées au projet THT mais aussi opposées au projet EPR et je dirais plus largement à la politique nucléaire en France.

(Applaudissements)

Cette opposition ne concerne pas seulement la population mais elle concerne aussi les élus parce qu'on a vu de nombreuses communes, en Mayenne notamment, qui ont pris position contre le projet EPR-THT. Et ça je crois qu'on devrait le prendre en compte.

Cette opposition, on voit qu'elle se traduit maintenant au niveau des Conseillers Généraux. Par rapport aux alternatives – parce qu'il faut revenir un petit peu là-dessus quand même – il y a des initiatives au niveau individuel, avec des panneaux solaires, avec des chauffe-eau solaires. Il y a des initiatives au niveau local, il y a des communes qui tentent des expériences très intéressantes, avec des chaudières à bois déchiqueté, avec des panneaux solaires. Il y a des initiatives au niveau des Pays avec des projets de parcs éoliens. Il y a des initiatives au niveau des Régions, que ce soit la Bretagne ou les Pays de Loire, avec des parcs éoliens là encore. Notamment dans les Pays de Loire il y a deux projets de construction de centrales thermiques à gaz dont une qui fonctionnerait avec du bio-gaz.

Donc on voit une volonté au niveau local, à tous les échelons. Par contre au niveau de l'État, l'État se tient à des discours. Quand on entend différents élus politiques, il y a toujours un mot pour vanter les mérites des énergies renouvelables mais dans les actes il n'y a rien, dans le financement il n'y a rien.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Je vais vous demander de conclure, Monsieur Morand.

M. MORAND

Je vais terminer.

Quand on regarde la Bretagne et les Pays de Loire, il y a certaines similitudes. Ce sont deux régions qui n'ont pas de centrales nucléaires – et pour cause, tout le monde se souvient de Plogoff qui est quand même le symbole de la résistance nucléaire. Ce sont deux régions – c'est vrai, il faut le dire – qui consomment plus qu'elles ne produisent. Alors est-ce que ces deux régions ne pourraient pas être des régions-pilotes en termes de production d'énergie ? C'est-à-dire produire l'énergie autrement, se passer des centrales nucléaires parce que c'est possible, éviter au possible d'utiliser les énergies fossiles, pour éviter les dégagements de gaz à effet de serre et miser sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Les énergies renouvelables, il y a les éoliennes, mais il y a le solaire, il y a toute une palette, et il y a aussi les hydroliennes, c'est un projet qui va déboucher prochainement.

Je m'adresse à toutes les personnes qui sont là dans la salle, aux élus et aussi à la Région. Je pense qu'il serait intéressant que ces deux régions soient des régions-pilotes en termes de développement d'énergie.

Juste pour terminer, je crois qu'on a à peu près dix années devant nous, contrairement à ce que nous fait croire EDF. Le manque d'électricité se fera ressentir entre 2020 et 2025. On a disons dix années devant nous. Mettons ces dix années devant nous pour essayer de produire l'énergie autrement, sur au moins deux régions. Et dans dix ans, faisons le point. Voyons ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas.

Et là on aura des éléments significatifs, C'est vrai qu'aujourd'hui, les énergies renouvelables sont tellement marginales qu'on ne peut pas vraiment faire de comparatifs avec le nucléaire qui représente 80 %. Mettons à profit ces dix années. Mettons à profit aussi ces 3 milliards d'euros qui devraient être investis dans l'EPR. Investissons-les dans les énergies renouvelables, là où la France a énormément de retard.

(Applaudissements)

M. BLONDIAUX

Merci Monsieur Morand.

Conclusion

M. GIBLIN
Président CPDP THT

Je vais dire trois mots en conclusion.

D'abord, je réponds à Monsieur Morand. Toute la fin de son intervention a été déjà abordée à Rennes lors de la réunion que nous avons eue et il y a un travail en cours avec des experts indépendants. On a rassemblé un certain nombre d'experts, comme NegaWatt etc. qui travaillent avec RTE sur d'autres hypothèses possibles de production d'énergie, de besoin et de production d'énergie. Il y aura un travail et il y aura un rendu.

Je voudrais tirer juste trois conclusions, trois sentiments que j'éprouve à la fin de cette réunion. D'abord il faut travailler, il faut aller plus loin sur ce qu'on appelle les « approches de précaution ». Car aujourd'hui la réunion là-dessus n'a pas conclu et en particulier vous avez tous posé d'une manière directe ou indirecte ce problème des distances aux lignes et la manière de le traiter. Je n'en dis pas plus là-dessus.

Deuxièmement, je crois que la France souffre – ça a été reconnu me semble-t-il par les membres de la table ronde – d'un déficit d'études épidémiologiques sur l'ensemble des populations exposées. Là on parle bien sûr du projet mais il y a effectivement l'ensemble des lignes à Haute Tension en France. Nous encouragerons en tout cas, probablement dans notre conclusion finale, ce qui a déjà été engagé. Il faut que la France se révèle à la hauteur de ce qui se fait dans d'autres pays. Troisièmement, j'ai noté quand même une demande extrêmement forte que RTE s'engage dans un suivi – qui est complémentaire peut-être de ces études – des lignes, des populations, des problèmes rencontrés, un petit peu à la manière – le parallèle n'est peut-être pas très bon – de qui a été fait pour le GPSE en ce qui concerne la santé animale. Ça je crois que c'est quand même un élément qui ressort de la réunion.

Bien entendu vous n'êtes pas complètement satisfait de cette réunion, comme de toutes les autres d'une certaine manière, parce qu'une réunion ça dure trois heures, c'est très court et chacun ne peut pas s'exprimer.

Je voudrais enfin, en terminant, dire à nos invités, et en particulier à nos invités étrangers, que pour ma part j'ai retrouvé un peu l'ambiance que j'avais connue à Laval en novembre (une ambiance très chaude). Je ne suis pas sûr que dans leurs expériences internationales, dans ce qu'ils voient dans d'autres pays, ils aient cette même qualité de chaleur que celle qu'ils ont eue ici ce soir. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Index

Nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :

M. Brout	63
M. Dialo	35, 36